

# SAINT-CLAUDE (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome II (1854)**

*Condat, Condadiscone, Candatiscone, Monasterium, Cœnobium Condaliscensis, Sancti Eugendi, Sancti Augentii, Sancti Eugendi Jurensis, Sancti Eugendi et Sancti Claudii, Oppidum Sancti Eugendi, Saint-Oyan, Saint-Oyant-en-Empire, Saint-Oyen, Saint-Oyan-de-Joux, et sous la première république, Condat-Montagne,*

Ville, chef-lieu d'arrondissement et de canton ; à 60 km de Lons-le-Saunier.

Le territoire est limité au nord par Valfin, Cinquétral et Longchaumois, au sud par Villars-Saint-Sauveur, à l'est par Septmoncel et Chaumont, à l'ouest par Avignon, Ponthoux et Lavans, au sud-ouest par Chevry.

Il est traversé par les routes départementales n° 18, de Clairvaux à Saint-Claude, n° 10, de Besançon à Saint-Claude, n° 8, de Saint-Claude à Lyon, n° 26, de Saint-Claude à Morez, n° 4, de Lons-le-Saunier à Genève ; par les chemins de grande communication n° 25, de Saint-Claude à Genève, et 24, de Saint-Claude à Châtillon-en-Michaille ; par les chemins vicinaux tirant à Chaumont, à Avignon, à Chevry, à Villars-Saint-Sauveur, à Vaucluse et à Noire-Combe ; par les rivières de Tacon et de Bienne, toutes deux très poissonneuses et fournissant d'excellentes truites ; par le ruisseau de Tressus ou Gros-Dard, par les biefs de la Blesnière ou de la fontaine des Yeux, des Combes, des Traités et de Ravilloles.

La ville est bâtie au confluent de la Bienne et du Tacon, et occupe le centre d'un bassin resserré entre de hautes montagnes. Le paysage qui l'entoure, quoique austère, est plein de charmes. Les maisons, élevées de plusieurs étages, sont construites en pierres et couvertes assez généralement en tuiles. Quelques-unes seulement ont leurs toits revêtus de tavaillons ou de zinc. La rue du Pré est d'une régularité remarquable. Les attires, disposées sur un sol accidenté, sont la plupart d'un accès difficile.

Les communes de Vaucluse et d'Étables ont été réunies à celle de Saint-Claude, le 22 décembre 1822.

Population : en 1790 : de Saint-Claude, 3.700 habitants ; de Vaucluse, 79 ; d'Étables, 80 ; population réunie en 1846, 5471, en 1851, 5835, dont 2909 hommes et 2926 femmes ; 5808 catholiques, 21 calvinistes, 2 luthériens, et 4 de cultes divers ; 4 Anglais, 21 Allemands, 43 Italiens, 24 Suisses et 3 autres étrangers ; population spécifique par km carré, 159 habitants ; 518 maisons ; 1508 ménages.

La ville se divise en huit quartiers, appelés quartiers du Pré, du Collège, du Marché, sur la Poyat, de la Poyat, des Étapes, des faubourgs Marcel et des Moulins.

Indépendamment de ces huit quartiers principaux, il y a plusieurs hameaux et habitations isolées, savoir : *Vaucluse* : Ce hameau se compose des granges du Châtelet, des Safranières, des Adrets, de la Rovère, de la Frette, de Très-Bayard, de la Chaumette, de la grange Cattin, de Vaucluse, et des Combes.



*Étables* : Ce hameau comprend : Etables, les granges de Greusse, de Plan d'Acier, de la Tuffe, de la Patience, des Ravières, de la Frette ou du Sucre, de la Pelaisse, du Moulin du Lizon, de la Côte de Chevry.

*La Blesnière* comprend les granges de la Blesnière, de Très-la-Roche, de Derrière-les-Gyps, de Sur-les-Gyps et de Dessous-les-Gyps, 1.

*Tressus* se compose des granges de Curevert, de sur la Rochette, de Cornet, de Pré-Métan, de Grand-Prat, de Cernoise, du Couillau, de Roselay, de Haut-Crêt, de chez Boquin, de Pré-Boron, de Cruet ou Croix-Rouge, de la Maison-Neuve, de Crues nord, de Crêt-Girod, de Pré-Français ou sur le Four, de Roselay-Dessus et de Fresnois.

*Les Avignonets* comprend au Petit-Beauregard, au Grand-Beauregard, au Souci, à la Malesvre, aux Recourbes, au Grand-Finet, au Petit-Finet, à la Montagne d'Avignon, aux Champs de Bienne, aux Chenaviers, aux Avignonets. A la *Papeterie* et aux *Perières*, 9 maisons ; sous le Pré, 1.

La section de *Crozatte* et *Moranty* comprend la Serre, sur la Serre, les Crozattes, les Dielles, les Grands-Champs, le Chalet, la Condamine, les Moranty.

Celle de *Mont* comprend : Mouton-Bas, Mouton-Haut, le Mont-d'Aval ou Grande-Culotte, d'Orsans-Haut et Bas, la Pièce, Carré, Oyselère, le Crécheval, la Coupe et le Pré-Girod.

Celle de *Ceuille* sud comprend : Chafardon, sur la Roche, Très-Serger, Serger, Dallièrre, Rochefort, la Grange-Jouans ou Jouvent, le Pré-Saint-Sauveur.

Le *Mont-Bayard* se compose de la Grange-Bayard, du Château-Miqui, de Bayardet.

Les maisons tout-à-fait isolées sont : le Miroir, l'Ermitage et sur les roches de Vaucluse.

Au nombre des habitations éparses, sont plusieurs belles maisons de plaisance, telles que le Château-Miqui, à M. Léon Crestin, Mouton-Bas, à M. de Courten, Condamine, à M. Mitaine, sur la Serre, à M. David-Richard Dielle, à M. Duparchy, la Patience, à M. Guichard, les Ravières, à M. Mallet, sur la Côte de Chevry, aux héritiers de M. de Saint-Bresson, Serger, à M. Cattand, Chafardon, à M. Vuillermot, les Combes, à M. Fischer, etc. Le grand-père de M. Alphonse de Lamartine, gendre du grand-juge Dronier, avait une maison aux Combes, qu'il habitait très souvent. Il y dirigeait une forge importante, dont nous parlerons plus tard.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1663.

Vocabulaire : saint Romain.

Série communale à la mairie, cotée GG01/1 à /40 et 14J52 et 14J53. La série du greffe déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 832 à 843, 3 E 6567 à 6626, 3 E 7702 à 7716, 3 E 7978 à 7983, 3 E 10143 à 10195, 3 E 13053 à 13064. Tables décennales : 2J160 et 3 E 1336 à 1344.

Microfilmé sous les cotes 1 Mi 668 à 677, 1 Mi 685 à 695, 5 Mi 962 à 978, 2 Mi 464, 2 Mi 1158 à 1170, 2 Mi 1878 à 1894, 5 Mi 20 et 21 et 5 Mi 1184.

Les habitants de la banlieue seulement, émigrent pendant trois ou quatre mois de l'automne et de l'hiver, pour aller peigner le chanvre, en Alsace, en Lorraine et dans le Doubs.

Cadastré : exécuté en 1809 ; surface territoriale 3667<sup>h</sup> 24<sup>a</sup>, divisés en 5696 parcelles possédées par 620 propriétaires, dont 125 forains; surface imposable 3580<sup>h</sup> 11<sup>a</sup> savoir : 1136<sup>h</sup> 67<sup>a</sup> en bois-taillis, 851<sup>h</sup> 38<sup>a</sup> en parcours, 475<sup>h</sup> 60<sup>a</sup> en terres labourables, 444<sup>h</sup> 65<sup>a</sup> en bois-sapins, 359<sup>h</sup> 30<sup>a</sup> en broussailles, 254<sup>h</sup> 65<sup>a</sup> en prés, 27<sup>h</sup> 60<sup>a</sup> en vergers, 12<sup>h</sup> 71<sup>a</sup> en jardins, 11<sup>h</sup> 42<sup>a</sup> en sol et aisances des maisons, 3<sup>h</sup> 91<sup>a</sup> en friches, 1<sup>h</sup> 71<sup>a</sup> en terrains plantés, 42<sup>a</sup> en sablières, 4<sup>a</sup> en abreuvoirs, d'un revenu cadastral de 84.091 fr.

Le sol, peu fertile, produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du lin, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On cultivait autrefois la vigne avec succès sur le revers méridional de la côte de Chaumont.

On importe les quatorze quinzièmes des céréales et le vin nécessaires à la consommation.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons et des chèvres. 100 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire des tourbières exploitées, au hameau de Tressus, des sablières, des carrières de pierre de taille, à bâtir, à polir, à chaux ordinaire et hydraulique. Il y a de l'antimoine sur les bords de la rivière du Tacon, vers le pont de Rochefort.



Saint-Claude a un évêché, une sous-préfecture, un tribunal de première instance, une chambre consultative des arts et manufactures pour les cantons de Saint-Claude, les Bouchoux et Moirans, une justice de paix, une recette particulière des finances de l'arrondissement, une cure cantonale, une vérification et un bureau d'enregistrement, une conservation des hypothèques, une direction de poste aux lettres, une lieutenance et une brigade de gendarmerie à cheval, deux sous-inspections des eaux et forêts, un contrôle et une perception des contributions directes, une sous-inspection, une recette principale avec entrepôt et une recette ambulante des contributions indirectes, un gîte d'étapes ; elle est la résidence d'un ingénieur des ponts et chaussées, de deux conducteurs auxiliaires payés sur les fonds du trésor, d'un conducteur embrigadé et d'un conducteur auxiliaire payés sur les fonds du département, d'un agent voyer d'arrondissement et d'un agent voyer cantonal, d'un contrôleur des contributions directes, d'un vérificateur et d'un receveur de l'enregistrement, d'un receveur, d'un capitaine des douanes et de 26 douaniers, d'un vérificateur et d'un vérificateur adjoint des poids et mesures, d'un commissaire de police, de 7 avoués, de 6 huissiers, de 3 notaires, de 3 architectes, de 4 médecins, de 4 pharmaciens et d'un médecin vétérinaire. Il s'y trouve un lycée communal, une bibliothèque publique, comprenant 2.700 volumes de choix ; un hospice, plusieurs sociétés charitables, une société de musique, une compagnie de pompiers de 82 hommes, un bureau de bienfaisance et un comptoir d'escompte. L'établissement d'un tribunal de commerce y serait très utile.

Il est peu de villes où le commerce et l'industrie soient plus actifs qu'à Saint-Claude. Il y a 380 patentables, en dehors desquels chaque habitant exerce une industrie quelconque, soit la tabletterie, la lapidairerie, etc., dont les productions admirables sont exportées sur tous les points de l'Europe et de l'Amérique.

Commerce : 24 auberges, 1 restaurant, 10 cafés, 3 débitants d'eau-de-vie, 8 marchands de vin en gros, 1 de vin en détail, 1 de liqueurs, 32 boulangers, 2 charcutiers, 10 bouchers, 2 pâtisseries, 1 marchand de sel, 2 marchands de légumes secs, 1 de farines, 4 blatiers, 60 épiciers, 3 confiseurs, et un coquetier; 15 marchands expéditeurs d'articles de tournerie dits de Saint-Claude, 1 de racines de buis, 1 de bois, 3 de cornes brutes, 1 de pelleterie ; 9 marchands d'étoffes, 2 marchands-tailleurs d'habits , 1 de parapluies, 2 de coton filé, 1 d'ornements d'église ; 4 marchands de fer, 1 quincaillier ; 2 marchands de porcelaine, 1 de faïence et 2 de poterie de terre ; 4 chapeliers ; 4 merciers ; 1 libraire ; 2 voituriers ; 1 banquier, 1 escompteur et 3 facteurs de fabriques.

Industrie : 1 layetier, 1 ébéniste, 9 tabletiers, 17 tourneurs sur bois, 1 sabotier, 8 menuisiers, 1 bimbeltier, 9 serruriers , 3 tourneurs sur métaux, 3 ferblantiers, 3 taillandiers, 1 tailleur de limes, 4 maréchaux-ferrants, 3 fabricants de mesures linéaires, 1 fabricant de règles, 1 orfèvre, 1 forgeron de petites pièces, 2 horlogers, 4 marchands de fer, 19 cordonniers, 4 bourreliers, 4 gainiers, 6 tailleurs d'habits, 15 modistes, 9 perruquiers, 4 fabricants de peignes, 2 lapidaires en pierres fausses, 3 entrepreneurs de bâtiments, 3 plâtriers, 3 maîtres-maçons, 8 charpentiers, 2 entrepreneurs d'éclairage à l'huile, 1 concessionnaire de ponts sur les routes, 8 fourniers, 2 teinturiers, 2 tripiers, 2 fabricants d'allumettes chimiques, 2 régleurs de papier, 1 peintre en tableaux et 3 sculpteurs en tabletterie et tournerie.

Les établissements industriels consistent dans 11 fabriques de tabletterie (ébauchons), 1 de tournerie de gros objets, 1 de chapelets à mécanique, 1 de limonade gazeuse et eau de seltz, 1 de limes, 3 de plats, 18 de tabatières en corne moulée par la pression, 2 scieries à bois et placages à mécanique, 7 scieries à bois hydrauliques, 2 moulins de commerce, 9 moulins ordinaires, 1 battoir à blé mécanique, 2 presses à huile, une imprimerie, 2 tanneries ayant chacune 18 mètres cubes de fosses et cuves, et 3 pilons, des bains publics, une fabrique de chandelles, 2 brasseries, 2 tuileries et une poterie à Vaucluse, une papeterie. Les ouvriers lapidaires sont au nombre de 80.

Papeterie Poirier-Chapim et C<sup>ie</sup> : Cette papeterie, l'une des plus belles de France, est située au nord de Saint-Claude, sur la rive droite de la rivière de Bienne, qui la sépare de la ville, à laquelle elle est reliée par un gracieux pont en fil-de-fer. Les bâtiments sont élégants et parfaitement appropriés à leur



destination. Le cours d'eau de cette usine, de la force de 80 chevaux, fait mouvoir 9 cylindres à broyer les chiffons, une machine, dite anglaise, à papier continu, et tous les rouages nécessaires à l'apprêt du papier. Le personnel de cet établissement est de 120 personnes. Ses produits sont : papiers à lettres, de dessin, de registres et d'autres papiers, imitant ceux d'Annonay et d'Angoulême, avec lesquels ils rivalisent avantageusement. Ils sont exportés à Paris, dans le midi de la France, l'Algérie et l'Italie. La fabrication du papier à lettres seulement, s'élève à 100 rames par jour. Cet établissement, fondé sur de modestes dimensions au XVIII<sup>e</sup> siècle, a pris un développement extraordinaire depuis 1836, sous l'habile et savante direction de M. Poirier, qui l'administre actuellement.

La tournerie de Saint-Claude jouit d'une réputation qui nous dispense d'en faire l'éloge. L'art du lapidaire y est en progrès. Plusieurs industries y ont échoué, à raison de la difficulté des transports. La création du chemin de fer de Lyon à Genève promet à cette ville un brillant avenir.

Fromageries : Il y a dans la ville même de Saint-Claude, 2 fromageries produisant annuellement 10.500 kg de fromage, façon Gruyère. Il y en a une autre au hameau de Tressus, où l'on fabrique des fromages appelés *chevrets* et du fromage bleu, façon Septmoncel.

Foires et marchés : Les marchés se tiennent les mardi et samedi de chaque semaine. Il y a 12 foires, fixées au 12 de chaque mois, à l'exception de celle de juin qui a lieu le 7, lendemain de la fête patronale.

Biens communaux : une église cathédrale et paroissiale, un cimetière, un presbytère, un hôtel-de-ville, une maison d'école pour les garçons et une autre pour les filles, un collège, un hôpital, un abattoir, onze fontaines, deux lavoirs couverts, trois promenades, une caserne de gendarmerie, 3 pompes à incendie, un corps-de-garde et 323<sup>h</sup> 27<sup>a</sup> de terres et bois, d'un revenu cadastral de 1.060 fr.

Bois communaux : 141<sup>h</sup> 54<sup>a</sup> ; la section de Vaucluse en a 35<sup>h</sup> 48<sup>a</sup>.

Budget : recettes ordinaires 46.886 fr., y compris les revenus de l'octroi qui s'élèvent à 34.000 fr. ; dépenses ordinaires 46.886 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ordinaire 4.853 fr. Des secours mensuels ou temporaires en nature et en argent sont distribués aux indigents. La mendicité est interdite dans la ville.

## NOTICE HISTORIQUE

Nous ne chercherons pas à rattacher l'existence de la ville actuelle de Saint-Claude à celle de quelque cité gauloise ou romaine ; elle a d'assez beaux titres pour qu'on puisse se dispenser de lui en chercher dans la nuit des temps. Si nous voulions essayer cependant de pénétrer dans les nuages qui voilent son origine, nous trouverions autour de son berceau de nombreuses traces du séjour des hommes à l'époque la plus reculée de notre histoire. A quelques kilomètres au nord-ouest, nous rencontrerions la ville d'Antre, comme un de ces mille problèmes que le passé semble proposer par ironie à la science du présent. Les légendes nous donnent à peine quelques détails sur sa situation, son étendue, la cause de sa ruine ; mais la tradition populaire nous apprend que c'était une grande cité, enrichie par le commerce et embellie par les arts. On a découvert sur le sol, et jusque sous les eaux du lac, plus d'un témoignage de ce passé merveilleux. En pénétrant au fond de la vallée même où s'élève la vieille et noble capitale de la terre de Saint-Oyan, on croirait mettre le pied sur une terre sacrée. Son nom primitif, *Condat*, appartient à la langue celtique et indique son emplacement à la jonction de deux rivières. *Brives*, *Brivates*, qui est à peu de distance, signifie dans la même langue, *pont*. Qui ne reconnaîtrait, dans les noms de *Beauregard*, de *Blesnière*, que portent les montagnes dominant la vallée, dans l'usage d'allumer des feux sur les hauteurs, la veille des fêtes de saint Jean et de saint Pierre, dans les vertus singulières attribuées aux eaux de la fontaine Sainte-Anne, au-dessus de l'Hermitage, le culte rendu par les Séquanais à *Belenus*, aux rochers et aux sources ? La domination romaine a aussi laissé des empreintes dans cette gorge sévère. Une voie reliant la Séquanie à l'Helvétie passait par Condat, au pied de la montagne de Rochefort, et se continuait par Septmoncel sur Genève. Cette route, très fréquentée au moyen-âge, par les marchands lombards, fut souvent suivie par les souverains qui allaient en Savoie, en Italie et à Genève. Son existence est déjà mentionnée dans la vie de saint Romain, écrite au VI<sup>e</sup> siècle. Le sommet de la montagne de Rochefort, qui dominait cette route, fut probablement couronné, ainsi que son nom l'indique, par une fortification. Un gîte a dû exister à Etables, *ad stabulos*, village bâti au bord de ce chemin. *Vaucluse*, *clusa vallis*, est une dénomination toute latine. Les établissements formés dans ce lieu disparurent sans doute en même temps que les villes d'Antre, de Condes, de Jeurre, de Molinges, lors des invasions des tribus germaniques qui se succédèrent du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle. Nous ne savons rien autre chose sur l'histoire de cette ville, avant la fondation de son abbaye, l'une des plus anciennes des Gaules et des plus célèbres de l'Europe.



Abbaye : Saint Romain, né à Isernore, dans le Bugey, en 390, élevé par ses parents dans la religion chrétienne, se consacra, dès ses jeunes années, au service du Christ. Après avoir passé sa jeunesse dans les exercices de piété, il se mit quelque temps sous la discipline de l'abbé Sabin, supérieur du monastère d'Aisnay, bâti au confluent du Rhône et de la Saône. Il y étudia la pratique de la vie monastique et reçut, en quittant cette maison, des copies de la *Vie des Pères* et des *Institutions de Cassien*, dont il avait fait sa lecture habituelle. Avec ce secours, il se retira, à l'âge de trente-cinq ans, dans les forêts du Mont-Jura, et se fixa au fond de la gorge de Condat ou *Condatiscone*, près du confluent de la Bienne et de l'Alière (le Tacon), sur le bord d'une fontaine (appelée le Bugnon), ombragée par un noir sapin. Il passa plusieurs années dans ce lieu avec la joie de vivre dans une entière solitude, troublée seulement quelquefois par le son des trompes de chasse, les aboiements des chiens et la visite des chasseurs, sans autre couvert que les branches d'un arbre, sans autre nourriture que des fruits sauvages et ce qu'il pouvait recueillir de ses propres mains. Tout son temps était employé à lire, à prier et à travailler. Saint Lupicin, son frère puiné, engagé forcément dans les liens du mariage, les rompit pour venir se joindre à lui. Ils s'animèrent l'un l'autre à la pratique des plus austères vertus. La renommée attira près d'eux deux jeunes ecclésiastiques de Nyon, suivis bientôt de nombreux prosélytes. Ils pratiquèrent ensemble la perfection chrétienne, selon la règle tracée par saint Romain, et tirée de celle du Lérins, des *Institutions de Cassien* et des *Observances de saint Basile* et de saint Pacôme. Les religieux mangeaient ensemble dans un même lieu; mais ils avaient chacun leur petite maison, comme les anachorètes. Deux oratoires furent bâtis, l'un en l'honneur des saints apôtres Pierre, Paul et André, et l'autre en celui de saint Martin. C'est ainsi que commença l'abbaye. Saint Hilaire, évêque d'Arles, ayant entendu parler du mérite de saint Romain, lui envoya des clercs pour l'inviter à venir le trouver près de Besançon. Ce prélat était venu dans cette ville comme primat des Gaules, pour déposer l'évêque Célidoine qui lui avait été dénoncé. L'abbé s'y rendit, et cet évêque, pour honorer sa vertu et lui donner plus d'autorité, l'ordonna prêtre (444). Le monastère de Condat étant devenu insuffisant pour contenir les nouveaux convertis qui affluaient de toutes parts, les deux frères en établirent un second dans un endroit nommé Laucone à deux lieues du premier (445); Lupicin en fut abbé. La sœur de ces deux saints, ou plutôt l'épouse de saint Lupicin, ainsi que nous le démontrerons à l'article *Saint-Romain-de-Roche*, ayant voulu imiter leur genre de vie, ils bâtirent pour



elle un troisième monastère sur une roche voisine, appelée *Baume*. On y vit jusqu'à cent-cinq religieuses. Elles gardaient une clôture si exacte, qu'un légendaire, voulant en donner l'idée, dit qu'elles ne sortaient que pour aller au lieu de leur sépulture, placé hors de l'enceinte de l'abbaye. Plusieurs avaient leurs frères ou leurs fils à Laucone, mais elles ne leur parlaient jamais ; les uns et les autres se regardaient déjà comme ensevelis dans la mort. Romain et Lupicin, quoique frères, et animés du même esprit, étaient d'un caractère tout différent : l'un était la douceur et l'autre la sévérité même. Romain paraissait toujours prêt à excuser et à pardonner, tandis que Lupicin montrait une inflexible fermeté quand il s'agissait de punir les fautes et de maintenir la discipline ; la charité, qui unissait les deux frères, tempérait le caractère de l'un par celui de l'autre. Le nombre des religieux croissant toujours, Romain et Lupicin se virent dans la nécessité d'ériger de nouveaux établissements et d'en créer jusque sur les frontières de l'Helvétie, malgré le voisinage redoutable des Alamans. Romain, doué pendant sa vie du don des miracles, mourut en 460, à l'âge de 70 ans, et fut enterré dans le cimetière des religieuses de la Baume, pour satisfaire au désir de sa sœur. Saint Lupicin succéda à son frère dans l'administration des monastères fondés par eux. Il était déjà fort âgé lorsque, dans une année de stérilité, il « alla trouver à Genève Chilpéric I<sup>er</sup>, roi des Bourguignons, pour le prier de l'aider à subvenir aux besoins de ses religieux. Ce prince lui offrit des terres labourables et des vignes ; mais Lupicin refusa ces biens, comme peu convenables à la pauvreté religieuse, et le pria de lui en faire seulement donner les fruits. Chilpéric assigna donc au monastère de Condat un revenu annuel de 300 boisseaux de blé, de 300 mesures de vin et de 100 sols d'or pour le vestiaire. Cette redevance continua à être payée par les rois francs, lorsqu'ils eurent conquis la Bourgogne.

Le saint abbé obtint aussi de Chilpéric, la liberté de quelques personnes qu'un seigneur de sa cour retenait dans l'esclavage. Il obtint encore, en 458, la délivrance du comte Agripinus, son ami, retenu prisonnier à Rome, sous la prévention d'avoir livré Narbonne aux Visigoths. Ce comte vint à Condat remercier son libérateur. Lupicin parvint à une extrême vieillesse, malgré l'abstinence extraordinaire qu'il pratiquait. Il mourut en 480, le 21 mai, et fut enterré dans le monastère de Laucone, alors habité par 150 religieux, la plupart imitateurs de ses vertus. Lorsque saint Romain et saint Lupicin vinrent s'établir à Condat, le paganisme était encore très répandu dans le pays, et ils furent mal accueillis par la population. Grégoire de Tours nous apprend que le démon attaqua visiblement les pieux anachorètes dans leur solitude, et qu'il les accablait tous les jours de pierres, lorsqu'ils commençaient à prier. Il n'est pas difficile de reconnaître dans ce fait la malveillance du peuple, peint sous la figure du démon. Les tombeaux de ces deux saints devinrent célèbres par les miracles qui s'y opéraient. A saint Lupicin succéda saint Mimause. Cet abbé, âgé et infirme, ne gouverna que peu de temps le monastère. Il fut remplacé par Eugende, ou Oyan, natif d'Isernore, que ses parents avaient confié à saint Romain, dès l'âge de sept ans. Elevé dans la vertu dès l'enfance, il égala bientôt ses maîtres. Son élection fit murmurer les anciens, et la jalousie en porta quelques-uns à s'éloigner de l'abbaye. Dieu prit sa défense, et pour lui donner plus d'autorité, il le gratifia du don des miracles, ce qui donna beaucoup d'étendue et d'éclat à sa réputation et le plaça en grande considération auprès des prélats de l'Eglise et des grands de la terre. Il s'appliqua à la réformation intérieure de ses religieux et à établir de bons règlements pour leur discipline extérieure. Il leur distribua des occupations, chacun selon son talent. Il prenait toutes les précautions possibles pour ne pas être surpris lorsque l'évêque du lieu venait le visiter. Un incendie ayant dévoré les cellules des moines, il profita avec empressement de cette circonstance pour substituer la vie cénobitique à la vie anachorétique, qui leur laissait trop de liberté, et fit construire un cloître renfermant un dortoir et un réfectoire communs. Quoique très instruit, saint Oyan ne voulut jamais consentir à recevoir la prêtrise, s'en rapportant entièrement, pour l'administration des sacrements, à la discrétion et à la conscience des prêtres du monastère. Il fonda, pour l'instruction de ses disciples, une école, dont il confia la direction à Viventiole, devenu plus tard évêque de Lyon. Ce saint abbé mourut en 510, âgé de soixante ans. Ses dernières paroles furent de touchantes exhortations, pour recommander l'observance rigoureuse des règles de la maison. Il fut le premier abbé inhumé dans le monastère de Condat, qui dès-lors prit son nom, qu'il a porté pendant plusieurs siècles. Sa vie, celles de saint Romain et de saint Lupicin, ont été écrites par un auteur contemporain : ainsi, il est peu d'histoires plus authentiques. Cet ouvrage, rédigé avec piété et avec esprit est, dans notre province, la seule production littéraire que l'on ait conservée de cette époque et de tous les siècles qui l'ont précédée. On y trouve des faits précieux à enregistrer, pour l'histoire générale. Des diverses énonciations qu'il renferme, on peut conclure, 1<sup>o</sup> que le monastère de Condat commença par

un ermitage fondé par saint Romain ; que ses disciples bâtirent des huttes les unes près des autres, continuèrent de vivre quelque temps chacun dans la sienne, se livrant cependant ensemble aux exercices religieux, et commencèrent une véritable communauté ; 2° que sous saint Oyan, les moines, au lieu de rester dans leurs cellules séparées, se rassemblèrent sous le même toit, dans un seul édifice. L'association fut alors plus étroite, la vie commune plus complète. Ils devinrent des *cénobites* ; 3° que même avant le concile d'Orléans de 511, les évêques exerçaient déjà leur surveillance et leur autorité sur cette abbaye ; 4° que les prêtres séculiers établis dans le monastère y jouissaient de la plus grande confiance, tandis que dans beaucoup d'autres, ils n'étaient reçus qu'avec défiance et une crainte jalouse.

Des prodiges signalés éclatèrent au tombeau de saint Oyan. Son culte en se perpétuant à Condat, fut publiquement reçu dans l'Eglise, dès le VIII<sup>e</sup> siècle et se répandit surtout en France, en Bourgogne et dans les pays du Haut-Rhin. L'église du premier baptistère de Besançon lui fut dédiée, lorsqu'on en tira les fonts baptismaux pour les porter à la métropolitaine. Saint Antidiole succéda à saint Oyan. Ce prélat fit élever sur le tombeau de son prédécesseur une chapelle qu'il lui dédia. Il obtint différentes faveurs des rois bourguignons, Gondebaud et Sigismond, mais on n'en connaît ni la nature, ni l'importance. Il maintint parmi ses religieux le travail manuel et surtout l'agriculture. En 523, il envoya deux d'entre eux, Aubert et Didier, à la tête de quarante moines dans le Grandvaux, pour y fonder des monastères et en opérer le défrichement. Les miracles qui continuaient de s'opérer sur le tombeau de saint Oyan, attirèrent une foule de pèlerins qui donnèrent naissance à la ville. Une chronique de l'abbaye, écrite au XII<sup>e</sup> siècle, rapporte que saint Olympe, successeur de saint Antidiole, permit aux séculiers de s'établir à Condat, et qu'il leur concéda des terrains, sous réserve d'un cens et du domaine direct. MM. Droz, dom Berthold et Ed. Clerc, contestant l'exactitude de cette chronique, prétendent que l'origine de la ville de Saint-Oyan ne remonte qu'au IX<sup>e</sup> siècle. Les motifs sur lesquels ces historiens, tous d'une haute gravité cependant, fondent leur opinion, ne me paraissent nullement concluants. Qu'on étudie les commencements des villes qui ont possédé d'anciens monastères, on verra que presque partout ils sont dus aux pèlerinages qui se faisaient aux tombeaux des saints. De même que les païens célébraient la mémoire des grands hommes, en lisant sur leurs tombes leur panégyrique, en chantant des hymnes, en faisant des sacrifices et des festins, les chrétiens faisaient de grands préparatifs pour honorer le jour anniversaire de la mort des saints. On ornait les églises magnifiquement ; la population d'alentour accourait avec ses plus beaux habits de fêtes ; on étalait des marchandises de toute nature aux portes des églises et sur les avenues ; des hôtelleries s'élevaient de toutes parts pour les besoins des voyageurs. Les évêques permirent cette pompe et ces réjouissances publiques, pour retirer de l'idolâtrie beaucoup de personnes grossières portées à la superstition et attachées au culte des idoles, en leur laissant faire, en l'honneur des saints, une partie des choses qu'elles faisaient auparavant pour leurs fausses divinités. Dans les endroits où les pèlerinages, au lieu d'être périodiques, se renouvelaient chaque jour, les étalages en plein vent des marchands, des aubergistes, se convertirent en établissements fixes. C'est ce qui eut lieu à Saint-Claude. Nous n'hésitons donc pas à faire remonter l'origine de cette ville au VI<sup>e</sup> siècle. Si longtemps après, les chartes ne parlent encore que du monastère, c'est que le mot *monasterium* était un terme générique qui comprenait non-seulement le cloître, mais toutes ses dépendances, même la bourgade qui y était attenante. Une bulle du pape Innocent IV, de l'an 1248, confirmative des biens de l'abbaye, emploie encore la formule, *locum in quo monasterium situm est*. Voudrait-on en conclure que le mot *locus* exclut toute idée de l'existence de cette ville à cette époque ? C'est cependant ce même terme, employé dans un diplôme de 855 de Lothaire I<sup>er</sup>, qui a entraîné les meilleurs historiens de la province à contester à saint Olympe, l'honneur d'avoir donné naissance à la ville de Saint-Oyan. Saint Sapien, successeur de saint Olympe, n'est connu que par la fondation d'une église dédiée à saint Étienne, pour servir de paroisse aux habitants du lieu. Sous son administration, l'abbaye fut incendiée et ne fut rétablie que par saint Dagamond, l'un de ses successeurs, de 593 à 628. Saint Injurieux, onzième abbé, qui avait succédé à Audéric, leva de terre, vers 640, les corps des saints Romain, Lupicin et Oyan, et les déposa dans l'église Saint-Oyan, devant un autel qu'il leur dédia. On sait que l'*élévation* des corps et leurs *translations* ont toujours fait une partie considérable du culte que l'Eglise a décerné aux saints. Elle en consacrait la mémoire par des fêtes, qui sont devenues souvent aussi célèbres que celles mêmes des anniversaires de leur mort. Plusieurs foires anciennes, tenues à Saint-Claude, le lendemain de ces fêtes, paraissent remonter à cette époque. Saint Claude, né, suivant une tradition constante, au château de Bracon, près de Salins, en 607, d'une famille illustre, était à 20 ans chanoine de Besançon. Douze ans après, c'est-à-dire en 639, il se retira au monastère de Saint-Oyan, pour y mener une vie austère et pénitente. Saint Injurieux, qui en était alors abbé, le pressa plusieurs fois, mais en vain, d'accepter cette charge. Après la mort d'Injurieux, Calude fut élu tout d'une voix, pour lui





succéder, et resta quarante-deux ans à la tête de cette abbaye. Les moines, presque indépendants dans l'origine, étant entrés plus tard dans la société ecclésiastique, tombèrent sous l'autorité des évêques, comme les communes, en entrant dans la société féodale, tombèrent sous l'autorité des seigneurs. Ils conservèrent cependant quelque chose de leur existence primitive. Ainsi, les domaines qu'ils possédaient n'allaient point se perdre dans cette masse commune des biens de l'Eglise, dont l'évêque avait seul l'administration ; ils demeuraient la propriété distincte et personnelle de chaque établissement. Cet état de choses amena des discussions, des luttes fâcheuses entre l'épiscopat et les monastères. Les privilèges de ces derniers étaient souvent violés ou abolis. Les abbés commencèrent, au VII<sup>e</sup> siècle, à recourir à une autorité supérieure ; ils invoquèrent celle du roi. Ainsi prit naissance l'intervention de la royauté dans les rapports des monastères et du clergé. Les rois n'attendaient aucunement à la juridiction des évêques ; leur garantie portait surtout sur les biens monastiques. Claude alla, vers 650, trouver Clovis II, à Paris, ou à Chalon-sur-Saône, où ce prince assistait à un concile qui se tenait dans une de ces deux villes, pour lui demander la confirmation des privilèges de son abbaye. Il est probable qu'il redoutait alors les empiètements de l'évêque de Lyon. Elu d'une voix unanime pour remplacer Gervais sur le siège de Besançon, en 686, il vint dans cette ville, après quelque résistance. N'ayant pu réussir à faire renaître la discipline qui s'était affaiblie dans le clergé de Besançon, il quitta cette dignité en 693, pour retourner dans la solitude. Rentré dans son abbaye, dont il avait conservé le titre pendant son épiscopat, il mourut en 699, et fut inhumé dans l'église de Saint-Oyan. De grands prodiges illustrèrent son tombeau. Ce saint prélat avait été, par son zèle pour la perfection chrétienne, l'émule des Antoine et des Pacôme. Ses religieux, comparables par leur ferveur aux solitaires de l'ancienne Thébaïde, joignaient au travail des mains la pratique du silence, de la prière, de la lecture et donnaient l'exemple de toutes les vertus monastiques. A saint Claude succéda saint Rustique, et à ce dernier saint Autfrède. Cet abbé fut témoin et probablement victime des désastres causés dans notre pays par les Sarrasins en 731 et 732, et de la guerre que fit Charles Martel aux Bourguignons, qui humiliés de se voir confondus avec les Francs, avaient cherché à se soustraire à son autorité. Charles traita la province en ennemie. Il dépouilla les grands feudataires, les églises, les monastères, pour enrichir ses guerriers. Saint-Oyan eut part aux bienfaits de Pépin-le-Bref. Dès le règne de ce monarque jusqu'à celui de Louis-le-Débonnaire, c'est le pouvoir temporel, roi ou empereur, qui gouverne l'église. Pépin, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Lothaire, Charles-le-Chauve, nommaient presque toujours les évêques et disposaient des abbayes en les donnant, à titre de bénéfices, même à des laïcs. Les évêques faisaient leurs efforts pour être nommés abbés des monastères qui avaient des biens compris dans leurs diocèses. Ainsi, saint Hippolyte fut nommé par Pépin, évêque de Belley et abbé de Saint-Oyan. Agilmar, archichancelier de l'empire, possédait ce monastère en même temps qu'il était archevêque de Vienne. Saint Remy, Aurélien, aussi archichanceliers de l'empire, eurent ce bénéfice pendant qu'ils étaient archevêques de Lyon. Cet état de choses présentait les plus grands inconvénients. Evêques et abbés à la fois, ces prélats pouvaient se livrer sans contrainte à tous les abus ; heureusement qu'à la mort de Charles-le-Chauve, le pouvoir de la papauté s'était assez affermi pour pouvoir protéger les religieux, réprimer les violences sur leurs personnes, sur leurs biens et maintenir les règles monastiques. Sous les rois Carlovingiens, les domaines de Saint-Oyan s'augmentèrent, au moyen de nombreuses donations faites de différentes églises dans le diocèse de Vienne, par Charlemagne, en 776, et Ebrold en 849 ; du Mont-Jura, en 791, par le même empereur Charlemagne ; de la terre de Saint-Christophe par Wandabert, vers 863 ; de vastes possessions dans le comté d'Amaous par le comte Frédéric, la seizième année du règne de Charles-le-Chauve, et de terres dans le voisinage de Saint-Oyan, données à titre d'alleu, par Richard, Varningh, Ratold, Madaluth, Emmon. Charlemagne donna à chaque église, sous le nom de *mansus ecclesiasticus*, un domaine franc de toutes charges et d'impôts. Il serait possible que ce qu'on regarde comme une donation du Mont-Jura, ne fût qu'une concession de cette nature. Wandabert, donateur de la terre de Saint-Christophe, ne serait-il pas le même que ce Wandabert, auteur d'un martyrologe présenté à Lothaire en 842 ? Ce qui nous le fait croire, c'est que la Vie des saints de la Bourgogne est écrite par cet historien avec un soin et des détails tout particuliers. En 817, Louis-le-Débonnaire convoqua, à Aix-la-Chapelle, une assemblée composée uniquement de moines et d'abbés, pour la réforme des ordres monastiques. Il y fut décidé que la règle de saint Benoît d'Aniane serait la seule en usage. Jusque là l'abbaye de Saint-Oyan avait été regardée comme un chef d'ordre, parce qu'elle avait une règle particulière et un grand nombre de prieurés sous sa dépendance. Elle ne fut plus dès-lors qu'un chef de congrégation, dont faisaient partie les abbayes de cet



ordre dans la province de Lyon. L'abbé de Saint-Oyan présidait aux chapitres de cette congrégation, suivant une bulle d'Innocent IV, de 1252. Benoît XIII, dans une autre bulle de 1336, réglant les chapitres qui devaient être tenus dans l'ordre de saint Benoît, ordonna que ceux auxquels cet abbé devait assister, seraient composés des supérieurs des provinces de Lyon, Besançon et Tarentaise. Dans la division des abbayes en trois classes, faite dans le concile de 817, celle de Saint-Oyan fut rangée dans la première. La nomination par les Carolingiens d'abbés qui ne résidaient plus, donna naissance à deux institutions nouvelles, l'une de *prieurs*, pour le gouvernement intérieur des abbayes, et l'autre d'atones, pour la conservation de leurs biens temporels. Quelton est le premier prieur connu de Saint-Oyan. Il vivait sous l'abbé Antelme, en 814 et 815. Le célèbre Mannon occupait la même fonction sous les abbés Agilmar, saint Remy et Aurélien. Les abbés avaient non-seulement des différends à vider, des procès à soutenir, mais dans l'épouvantable désordre des temps, leurs domaines étaient exposés à de continuelles dévastations, engagés et compromis dans une foule de querelles, de guerres privées ; les armes temporelles leur manquaient, soit pour se défendre, soit pour soutenir les épreuves légales, les combats judiciaires institués par la loi Gombette. Ils cherchèrent parmi leurs voisins laïcs un patron, qui sous le nom d'*advocatus*, consentit, moyennant la concession de certains privilèges ou l'abandon de l'usufruit de quelques biens, à prendre en main leur cause et à se faire leur homme, non-seulement dans les débats judiciaires où ils auraient besoin de lui, mais encore contre les brigandages qui pouvaient les menacer. Ces avoués abusèrent presque tous de leur puissance, pour usurper les biens confiés à leur garde. En 855, saint Remy, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Oyan, fut obligé de recourir à l'intervention du roi Lothaire 1<sup>er</sup> pour contraindre le comte Matfride, avoué du monastère, à restituer les domaines dont il s'était emparé.

Mannon, prieur de Saint-Oyan, né aux environs de cette ville, était l'un des plus savants hommes du IX<sup>e</sup> siècle. Sa haute réputation l'avait appelé, sous Charles-le-Chauve, à diriger l'*école du Palais*. Il avait succédé à Scot. Il continua à diriger, sous Louis-le-Bègue, cette école, qui touchait à ses derniers jours ; puis, après la mort de ce prince, il vint de nouveau s'ensevelir dans l'abbaye du Mont-Jura. Il continua d'y cultiver les lettres et enrichit la bibliothèque de plusieurs manuscrits précieux. L'un d'eux portait ces mots : *Voto bonæ memoriæ Mannonis liber ad sepulcrum S. Augentii oblatus*. On croit que Mannon, dans le calme de cette vie retirée, composa les écrits qu'on lui attribue et qu'on a retrouvés dans les bibliothèques de Frise et de Hollande, notamment des Traités sur Platon et sur la Morale d'Aristote. Il mourut en 880 ou 881. Dans le partage fait entre Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve, en 870, ce dernier eut le monastère de Condat dans son lot. Ce souverain en disposa avant 879, en faveur d'Aurélien, son fidèle, successeur de saint Remy sur le siège de Lyon. Ce prince faible, entouré de vassaux redoutables et tout prêts à se maintenir par la force dans leurs gouvernements, leur abandonna les comtés et les duchés eux-mêmes, qu'il rendit héréditaires. A partir de ce moment, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, l'histoire n'offre plus qu'une scène non interrompue d'anarchie, de ruines, de troubles et de confusion. Il n'y avait plus alors ni roi ni juge. Louis III et Carloman, fils de Louis-le-Bègue, sacrés en 879, conservaient à peine une ombre de pouvoir. Dès que le duc Boson, qui avait obtenu du roi Charles-le-Chauve l'incroyable prérogative de porter la couronne et de prendre le titre de roi, eut appris la mort de Louis-le-Bègue, il réunit à Mantale quelques prélats et se fit élire roi de Bourgogne. Aurélien, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Oyan, le couronna à Lyon, en 879, sur l'invitation du pape Jean VIII. Boson jouissait à peine du fruit de ses travaux, lorsqu'il mourut, en 887, laissant son fils, encore enfant, héritier d'un trône mal affermi. Rodolphe de Stratlingen, profita de l'état de désordre où se trouvait l'Europe pour se faire aussi couronner roi de Bourgogne, à la suite d'une assemblée de quelques prélats et seigneurs réunis à Saint-Maurice-en-Valais (888). Vulfrède II, successeur d'Aurélien, ne voulut pas reconnaître tous ces usurpateurs. Il se rattacha à la postérité de Charlemagne et s'adressa directement à Charles-le-Simple, fils posthume de Louis-le-Bègue, pour obtenir la confirmation des privilèges de son monastère (895). L'abbé Gypérius imita son exemple. Il embrassa chaudement la cause de Louis-d'Outre-Mer, fils de Charles-le-Simple, qui l'appelait son fidèle, et obtint de ce souverain une nouvelle confirmation des privilèges et des biens de son abbaye (940). L'abbé Boson I<sup>er</sup>, séduit par la puissance d'Otton-le-Grand, empereur d'Allemagne, abandonna Lothaire, fils de Louis-d'Outre-Mer, et fit de sa terre un *fief d'empire*, ainsi que l'avait déjà fait l'abbé de Lure dès 940. L'empereur l'exempta de toute juridiction épiscopale, conféra aux religieux le pouvoir d'élire leur abbé, les mit sous la dépendance immédiate du pape, les affranchit de tout tribut, à charge seulement de payer un cens annuel de deux livres de cire à la chambre apostolique, et se réserva la garde de l'abbaye. Lothaire et Rodolphe III firent bien quelques tentatives pour recouvrer la possession de ce monastère, mais ils échouèrent complètement. Au milieu des désastres, des invasions



normandes, des bouleversements qui marquent la fin du IX<sup>e</sup> siècle, les biens des églises et des couvents devinrent la proie des grands et des seigneurs, qui ne reconnaissaient d'autres lois que la force. Le Grandvaux, Moirans furent envahis. Pendant le X<sup>e</sup> siècle, les églises continuèrent d'être désolées et livrées au pillage. On ne cherchait pas même à les défendre et encore moins à les relever. On croyait généralement que la fin du monde arriverait en l'an 1000. Lorsque l'heure fatale eut sonné sans catastrophe, le calme revint dans les esprits. On se remit à bâtir des basiliques. L'abbé Gauceran fit raser jusqu'aux fondements les édifices ruinés de son monastère, et les releva avec magnificence. Les habitants firent aussi reconstruire leur église paroissiale dédiée à saint Étienne, et la dédièrent à saint Romain, martyr. Un grand nombre d'évêques, de prélats, de grands seigneurs, assistèrent à la consécration de ces nouveaux monuments (1015- 1020). Au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, la société féodale était organisée. L'abbé de Saint-Oyan régnait en souverain sur ses terres. Il usa de sa puissance pour obtenir la restitution des biens qui avaient été usurpés sur son monastère. Il établit des prévôts dans chacun de ses villages, pour percevoir ses revenus, rendre la justice et commander ses sujets dans les expéditions de guerre. Plusieurs possesseurs d'alleux lui firent hommage de leurs terres, pour devenir ses vassaux. De grands personnages vinrent ensevelir leurs infortunes ou leurs grandeurs dans l'abbaye. En 1077, Humbert, archevêque de Lyon, déposé comme simoniaque, dans un concile tenu à Autun, vint y terminer ses jours. Simon, comte de Crespy et de Bar, vint y ranimer par son exemple l'amour de la retraite et de la discipline. Ce seigneur, dont le nom avait acquis un nouvel éclat de la valeur qu'il avait montrée sur les champs de bataille, était consul et *primilaire* du roi de France. Après avoir défendu vaillamment l'héritage de ses ancêtres, Simon, désabusé du monde, fit partager ses sentiments à sa jeune fiancée, la fille du comte d'Auvergne, qui prit le voile à la Chaise-Dieu. Insensible à l'offre séduisante d'une alliance nouvelle que lui proposait le roi d'Angleterre, il se rendit lui-même à Saint-Oyan, où il prit l'habit de religieux avec quelques seigneurs qui l'accompagnaient (1078). Soupirant après une retraite plus profonde, il quitta bientôt ce monastère, et suivi de quelques frères, il pénétra plus au nord dans le Jura, se frayant un passage dans les forêts, la hache à la main. Arrivé près de la source du Doubs, il y bâtit un ermitage, qui fut l'origine du prieuré de Mouthe. A peine Simon était-il rétabli d'une blessure grave occasionnée par la chute d'un arbre, qu'il fut obligé de reparaître dans les cours de France et d'Angleterre, pour y pacifier des différends. Appelé à Rome par Grégoire VII, il y mourut le dernier jour de septembre 1082. Hugues, comte de Champagne et Philippe, son frère utérin, évêque de Chalon-sur-Marne, héritiers de saint Simon, donnèrent à l'abbaye de Saint-Oyan un grand nombre d'églises et plusieurs prieurés situés dans le diocèse de Langres (1093). Rien ne fut plus fatal aux monastères que les dons accumulés des seigneurs, des évêques et des rois. Les abbés, devenus de véritables monarques au XII<sup>e</sup> siècle, ne marchent plus qu'entourés de serviteurs sans nombre. Des chevaux, des chiens de chasse, des hommes d'armes forment leur cortège. Ils s'attachent aux cours des souverains et abandonnent leurs fonctions à des mandataires officiels. L'abbé Humbert obtint de Pascal II (1100), une bulle, par laquelle ce pape prend son abbaye sous sa protection spéciale, la soustrait à la juridiction de tous patriarches, archevêques, évêques et ordinaires, menace d'excommunication toute personne assez téméraire pour attenter à ses biens, et permet à l'abbé, ainsi qu'à ses successeurs, de porter la mitre et l'anneau. Les archevêques de Besançon, de Lyon, enrichissent ce monastère par la donation de plusieurs prieurés et églises, et lui confirment la possession de ceux qui sont situés dans leurs diocèses. A peine les empereurs d'Allemagne, les papes, ont-ils jeté à pleines mains les attributs de la souveraine puissance aux abbés de Saint-Oyan, que ceux-ci, dans les titres mêmes qui constatent leurs grandeurs, se plaignent des entreprises de leurs ennemis. La cessation du travail des mains avait été, pour les religieux, la conséquence de leur splendeur. La discipline s'était profondément altérée, ainsi qu'on peut en juger par la lettre suivante, écrite vers 1146, par saint Bernard, au pape Eugène III. Cet illustre abbé s'exprime ainsi : « Le noble monastère de Saint-Oyan autrefois si fameux par ses richesses et sa religion, est sur le point de se ruiner, si la renommée dit vrai. Et on ne peut se refuser à en croire au moins quelque chose. Les habitations voisines qui lui appartiennent sont détruites et se détruisent de jour en jour, à notre grande douleur. Les maux sont encore plus grands dans le chef que dans les membres. (Il voulait sans doute faire allusion à la conduite de l'abbé Adon I<sup>er</sup>.) Ils sont sans nombre. Dois-je vous en faire le récit ? Celui qui vous porte ces lettres est un moine de ce monastère. Il pourra, avec le prieur Archegande, homme qui nous est cher, à cause de son honnêteté et de sa religion, vous communiquer du moins une partie des choses qu'ils connaissent plus à fond. Car, pour vous tout dire, qui le pourrait ? Il y a assurément tant et de si grands méfaits, que c'est un

miracle si, malgré toute la lenteur et l'indulgence possibles, la hache apostolique n'est enfin contrainte à se lever et à frapper. J'ai délivré mon âme, mais cela ne suffit pas, si le monastère n'est délivré. Sa vie et sa mort sont entre vos mains... » Le mal était trop profond pour que la lettre de saint Bernard pût produire quelque effet. On voit en 1151 les moines de Condat en guerre avec ceux de Nantua ; en 1157 avec ceux de l'abbaye du Lac. Le pape envoie sur les lieux, comme commissaire, le vénérable Pierre de Tarentaise, dont les exhortations, les menaces restent méconnues. L'abbé Odon II prit parti pour Frédéric Barberousse contre le pape, se fit le courtisan de ce souverain, l'accompagna à la diète de Worms en 1165, et obtint de lui, en 1175, le droit de battre monnaie. Son administration fut désastreuse. Il vendit ou engagea les domaines de l'abbaye, pour subvenir à ses dépenses excessives. Aimon chercha à réparer les maux causés par son prédécesseur. Doué d'une vive piété, il leva de terre le corps de saint Claude, qui fut trouvé entier et sans corruption aucune. Le bruit de ce prodige attira la visite d'une foule d'évêques, de grands seigneurs, et une affluence de peuple extraordinaire. Ces précieuses reliques furent portées dans le diocèse (1181-1182), pour recueillir des aumônes. Elles séjournèrent longtemps à Arbois, où elles opérèrent de nombreux miracles. Le maire de Lons-le-Saunier voulut leur interdire l'entrée de la ville, mais le clergé et le peuple allèrent au-devant du cortège, en chantant des hymnes et des cantiques, et placèrent le corps de saint Claude dans l'église de Saint-Désiré. Guillaume, successeur d'Aimon, fit confirmer les privilèges et les biens de son abbaye, par Frédéric Barberousse (1185) et par le pape Urbain III, en 1186. Jamais les abbayes ne furent plus obérées de dettes qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Puissantes seulement pour exciter la cupidité, elles étaient désolées par leurs ennemis, par leurs créanciers, par leurs propres avoués. La guerre renversait leurs villages, l'incendie atteignait jusqu'à leurs églises, leurs troupes les ruinaient. En 1228, Pierre, prévôt de Chassal, tua de sa propre main le grand cellerier du monastère de Saint-Oyan, et le crime resta impuni. L'abbaye fit des associations de prières avec le chapitre de Saint-Jean de Lyon (1232), avec les abbayes d'Ainay, de Tournus, de Cluny et de la Chaise-Dieu (1262). Ce remède était inefficace. Il fallut choisir des protecteurs laïcs parmi les seigneurs les plus puissants du voisinage, en faisant d'énormes sacrifices. On fit des traités d'association pour *Dortans*, avec les seigneurs de Thoire-et-Villars (1216) ; pour *Jasseron*, avec les seigneurs de Coligny (1226) ; pour *Châtel-de-Joux*, avec les seigneurs de Clairvaux (1234) ; pour *Saint-Christophe* et la *Tour-du-May*, avec Aimon de Revigny (1236) ; pour *Condes*, *Vernantais*, le *Mont-Jura* et le *Grandvaux*, avec Jean de Chalon (1242, 1284, 1266, 1301) ; pour *Saint-Cergues*, avec les seigneurs de Thoire-et-Villars (1299). Entourés de voisins turbulents, les religieux étaient trop faibles pour se défendre eux-mêmes, et trop éloignés de l'Allemagne pour en tirer un secours assez prompt. L'empereur Rodolphe, afin de leur venir en aide, concéda, à titre de fief, l'*avouerie* du monastère à Jean de Chalon-Arly I<sup>er</sup> (4 des calendes de juin 1291). Ce seigneur était le seul prince assez puissant pour repousser les attaques des usurpateurs qui surgissaient de toutes parts. Il fit entourer l'abbaye d'une ceinture de murailles crénelées, flanquées de tours de distance en distance et percées de portes fortifiées, et fit en outre construire à côté un château-fort, dont il confia la défense à un capitaine expérimenté. L'abbaye contribua pour une forte somme aux dépenses de ces constructions. En 1286, Jean de Chalon, seigneur d'Orgelet, avait promis à l'abbé Guillaume de la Baume de faire la guerre pour son compte, jusqu'à Genève ; ses conditions devinrent si onéreuses, qu'il fallut rompre peu de temps après ce traité d'alliance. Les religieux s'aperçurent que leur principale défense consistait dans le patriotisme de leurs sujets. Les abbés Bernard, Otton de Vaudrey (1310), Jean II de Roussillon (1350), dans le but de se concilier l'affection des habitants de Saint-Claude, leur accordèrent des lettres de franchises très libérales, et leur confièrent la garde de la ville.

Les abbés de Saint-Oyan, à l'exemple des ducs de Bourgogne, cherchaient à ruiner la féodalité, en créant à côté d'elle une bourgeoisie qui lui fût dévouée. Les chartes de franchises qu'ils accordèrent datent presque toutes du XIV<sup>e</sup> siècle. Cette époque fut l'une des plus malheureuses de l'histoire de notre couvent. La guerre éclatait sur tous les points, et pour la soutenir, il fallait vendre les plus beaux domaines du monastère. Les papes lançaient des bulles pour suspendre l'effet de ces aliénations, excommuniaient les acquéreurs, nommaient des commissaires avec le titre de conservateurs et protecteurs de l'abbaye, défendaient aux évêques de Belley, de Genève, de soutenir les ennemis des religieux (1300, 1313, 1321), et toutes ces mesures restaient sans résultat. L'empereur Charles IV, de son côté, écrivait des lettres pressantes au duc Philippe-le-Hardi, à Amé de Savoie, pour engager ces princes à intervenir, afin de forcer leurs sujets à restituer les domaines qu'ils avaient usurpés (1360). Les abbés faisaient tous leurs efforts pour dissimuler cet état de détresse. Odon II de Vaudrey parcourait en grande pompe ses Etats, de 1307 à 1315, convoquait ses nombreux vassaux, et recevait leur serment de fidélité. Jean I<sup>er</sup> rachetait, en





1321, des sires de Thoire-et-Villars, le château de Saint-Cergues, moyennant une rente qu'il ne payait pas ; Jean II de Roussillon unissait ses forces à celles d'Eudes, duc de Bourgogne, pour écraser la révolte des barons comtois confédérés (1336) ; Guillaume IV de Beauregard poursuivait et battait dans les montagnes du Jura le turbulent seigneur d'Orgelet (1353). Les ennemis les plus redoutables étaient dans le pays de Gex. Il fallut recourir à la protection d'Amédée de Savoie, qui promit ses services, à condition qu'il serait associé dans les Hautes-Joux (1360). La pénurie d'argent avait forcé Guillaume de Beauregard à mettre en activité son atelier monétaire de Moirans (1373). L'archevêque de Besançon, instruit de ce fait, se hâta de lancer un interdit sur le directeur de la monnaie, sur la ville entière de Moirans, et envoya même des troupes pour renverser cet établissement. L'abbé courut à Rome, à Avignon, pour réclamer l'intervention du pape. Pendant son absence, le monétaire se permit de frapper des pièces au coin du roi de France. Les officiers du souverain se rendirent sur les lieux et ravagèrent la terre monastique. Une sentence de Grégoire XI (1374) et une amnistie accordée par le roi (1376) mirent seules fin à ces débats. En 1390, les Suisses cherchaient déjà à anticiper sur le Mont-Jura et à s'emparer de Saint-Cergues. Les sires d'Arlay, quoique gardiens de l'abbaye, s'occupaient beaucoup moins de la protéger que d'agrandir leurs domaines à son préjudice. Les empereurs d'Allemagne ne pouvaient lui prêter aucun secours. Guillaume II de la Baume fut réduit à implorer la protection du duc de Bourgogne. Philippe-le-Hardi ordonna à ses officiers de mettre ses pannonceaux sur tous les châteaux, hôtels, granges et manoirs du monastère, en déclarant néanmoins que ce fait ne lui attribuerait aucune juridiction (1402). L'état intérieur de l'abbaye offrait un spectacle aussi affligeant que celui de ses terres. Chaque élection donnait lieu à de nouveaux troubles. Après la mort de Jean II de Roussillon (1348), plusieurs prétendants surgirent. Les religieux ne pouvaient s'accorder sur la nomination de son successeur. Ils finirent par charger l'archevêque de Lyon de nommer qui bon lui semblerait, et Guillaume de Beauregard, prieur de Sermaise, fut élu par le prélat. Des scènes plus déplorables se renouvelèrent au décès de Jean III de Salins-Vincelles. Guy VII d'Uzier et Gérard de Chavirey, prieur de Belmont, avaient été élus simultanément (1456 à 1439). L'élection de Guy fut déclarée par le pape la seule valable. Gérard de Chavirey s'empara alors de la mitre, de la crosse abbatiale, des vases sacrés, les emporta et ne céda qu'à la force en 1441.

Pierre 1<sup>er</sup> Morelli fut nommé abbé directement par le pape, en 1442. Nous avons déjà parlé des événements à la suite desquels la terre de Saint-Claude cessa d'être un fief d'empire, en 1436, et fut incorporée au comté de Bourgogne, ainsi que de la suppression de quelques-uns des droits régaliens des abbés. Philippe-le-Bon, instruit du relâchement extrême qui s'était glissé dans la vie des religieux, en prévint Nicolas V. Le pape nomma les abbés de Saint-Martin d'Autun, de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Pierre de Baume, pour visiter l'abbaye. Ces commissaires reconnurent de nombreux abus. La vie commune avait cessé. Les moines se livraient au plaisir de la chasse, avaient des chiens, des faucons, fréquentaient les jeux, les tavernes, parcouraient la ville en vêtements laïcs, n'assistaient que rarement aux offices, s'injuriaient les uns les autres et négligeaient entièrement l'étude et la prière. Les commissaires firent des règlements et les publièrent en 1448. Ils ordonnèrent, entre autres choses, qu'on tiendrait tous les ans, au dimanche de *Cantate*, un chapitre général, auquel assisteraient tous les prieurs des maisons dépendantes de l'abbaye ; que le nombre des religieux serait réduit à 36 ; qu'ils mangeraient dans un réfectoire et coucheraient dans un dortoir communs, à l'exception des officiers et de ceux qui seraient commis à la garde du corps de saint Claude, lesquels pourraient avoir leurs chambres particulières. Les moines, qui attribuaient ces rigueurs à une dénonciation d'Étienne Fauquier, leur abbé, le dénoncèrent à leur tour comme dissipant les biens de l'abbaye. Ce prélat fut excommunié en 1459 ; mais l'excommunication fut levée peu de temps après, sur la demande même des habitants et des religieux. Le statut de 1448 avait porté ses fruits ; le calme revint. Le mal avait même tout-à-fait cessé en 1468, puisque le Saint-Siège révoqua l'ordre donné au grand prieur de Cluny, de faire une nouvelle visite du monastère. A partir de ce moment, on ne voit plus à la tête de l'abbaye que des personnages d'une naissance illustre, tels qu'Augustin d'Est de Lugniana (1468-1479), Jean-Louis, frère du duc de Savoie (1479-1482), Pierre II Morelli (1485-1486) ; cet abbé a été omis dans la liste publiée par les auteurs du *Gallia christiana* et par Dunod ; Pierre II de Viry (1494), Pierre III Morelli (1500-1510), Pierre IV, de la maison de la Baume-Montrevel (1510-1526), évêque de Genève, archevêque de Besançon et cardinal, Louis, Philibert, Marc, Joachim et Ferdinand de Rye (1546-1636), Jean IV d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, roi d'Espagne, mort en 1679, César, cardinal d'Estrées et Jean V d'Estrées, nommé archevêque de Cambrai, enfin, Louis II de Bourbon-Condé, comte de Clermont, prince du sang. Pierre de la Baume, nommé en 1510, en fut le

premier abbé commandataire. Le temps qui s'écoula dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la sécularisation du monastère (1742), est marqué par les désastres causés par les armées de Louis XI, en 1479, par celles de Henri IV, en 1595, par les attaques, les pillages et les incendies des huguenots suisses, par les pestes et les guerres du XVII<sup>e</sup> siècle. Louis XIV confisqua, en 1668, les revenus de l'abbé dom Juan d'Autriche, pour punir ce prélat de lui avoir fait la guerre comme grand amiral et généralissime des forces espagnoles.



Règle : L'abbaye de Condat, régie d'abord par une règle établie par saint Romain et modifiée par saint Oyan, adopta celle de saint Benoît en 817, tout en conservant ses usages anciens. Le règlement de 1448 de Nicolas V, fut modifié par les définiteurs et les religieux, en 1668. Le cardinal Louis, duc de Vendôme, légat à *Latere* en France, approuva ce changement, qui réduisait le nombre des moines à 24. Le cardinal d'Estrées, pourvu de l'abbaye en 1679, fut délégué par le Saint-Siège en 1698, pour la visiter. Il fit sa visite en 1699 et des statuts en 1700, qui furent confirmés par le roi en 1701. Le chapitre refusa de les exécuter, parce qu'ils étaient trop sévères. Les débats qui en résultèrent furent précisément la cause de la sécularisation.

Officiers de l'abbaye : Ils étaient au nombre de dix, savoir : le grand prieur, le grand chantre, l'infirmier, le sacristain, le grand chambrier, le grand cellerier, le chambellan, le réfecturier, l'ouvrier et l'aumônier. Ils étaient amovibles et nommés par l'abbé ; Callixte III, ayant déclaré en 1455, qu'on ne pourrait les destituer sans de bonnes raisons, leurs offices devinrent perpétuels et se résignaient comme des bénéfices. L'office d'aumônier, mis en administration triennale en 1620, fut supprimé en 1783. Le grand prieur exerçait la juridiction en première instance sur les religieux ; l'appel de ses sentences se portait au chapitre général ; le pape jugeait en dernier ressort. Le grand chantre était le *primicier*, le chef des clercs, le directeur des écoles et de la maîtrise des enfants de chœur. Il nommait les maîtres et les maîtresses d'école dans l'étendue de la terre monastique. Le chambellan commandait aux prévôts pour les expéditions de guerre.

Les bas officiers étaient le sous-prieur, le petit cellerier, le maréchal de l'église, les vicaires de Saint-Claude et de Saint-Romain, le cuisinier du réfectoire, celui du couvent, le sous-pidancier, le valet de cuisine, le tourne-broche, le pannetier, les trois enfants du mandat, le *convers* de l'aumônier, les serviteurs du réfectoire, le boute-feu, le barbier, le fenetyer (celui qui avait soin du foin), le maître des fontaines, le valet des infirmeries, le marguillier de Saint-Claude, le maréchal de l'abbé (celui qui ferrait ses chevaux, ordinairement au nombre de 15), le sertre (le tailleur), le sergent général et le sépulturier (l'ensevelisseur). Indépendamment des religieux, il y avait en outre des novices et des jouvenceaux.

Usages : La prébende de chaque religieux était de deux miches de pain et deux pots de vin par jour. Les grands officiers en avaient une double et avaient en outre du fromage et des œufs. Le grand cellerier, juge ordinaire de la terre, avait la garde de la fête Saint-Claude. L'exposition des reliques, qui avait lieu le 5 juin, et l'intérêt commercial qui s'attachait aux foires, attiraient un grand concours de personnes. Pour occuper et distraire la multitude, le chapitre ordonnait de grandes réjouissances, au premier rang desquelles figuraient des représentations pieuses, des mystères dont le sujet habituel était la vie de saint Claude. Le prévôt de la ville, dès l'avant veille de la fête, devait convoquer dix ou douze bourgeois armés, pour faire le guet, garder la foire le jour et la nuit, et arrêter les voleurs, les assassins et les délinquants. La veille, six ou huit religieux, délégués par le grand prieur, les nobles, les prévôts, à la tête chacun de quatre sergents et les bourgeois de la ville, devaient se trouver, au premier coup de vêpres, devant l'hôtel du cellerier pour se rendre à l'église. Le cortège se mettait en marche dans l'ordre suivant : 1<sup>o</sup> les menestriers ; 2<sup>o</sup> le prévôt et ses sergents ; 3<sup>o</sup> les religieux marchant deux à deux, d'après leur rang, et précédant le cellerier ; venaient ensuite les gentilshommes, les nobles, les bourgeois et autres officiers commis au guet. A l'entrée dans le chœur, et au moment où on entonnait le *Magnificat*, les menestriers, les trompettes, les cloches, les orgues et autres instruments, les chantres, devaient se faire entendre. Le plus grand seigneur présent à la cérémonie portait devant la châsse de saint Claude un bâton de justice, en forme de sceptre, surmonté d'une torche allumée, et à l'autre main une palme. Les prévôts de Saint-Claude, Septmoncel, Saint-Lupicin, Pra, Cinquétral et Vulvoz, faisaient le guet la veille et le jour de la fête, à pied ou à cheval.

Les habitants de Ranchette devaient chaque année apporter le miel nécessaire pour faire le claret de la saint Nicolas et du jour de l'an. Les patillons de Valfin devaient fournir le cellier d'écuelles de bois. L'abbé devait à ses religieux tous les dimanches de carême et à certains jours de fêtes, de la farine pour



faire des beignets et des fions. Les novices devaient deux pots de vin et deux miches de pain à celui qui apportait le premier loup tué à Saint-Oyan. La queue de ce loup était donnée au sacristain de Saint-Pierre, pour nettoyer les images des sièges et les statues des saints. L'abbé, le premier jour de mai et le jour de l'Ascension, devait une collation aux jeunes filles au-dessous de neuf ans et à quatre reines, avec défense à elles d'entrer dans le cloître, le dortoir, le réfectoire ou le chapitre. Les religieux devaient aux verriers et vendeurs de verre qui venaient déposer leurs charges devant le cellier, avant d'entrer en ville, du pain et du vin, à charge par ces derniers de leur offrir de la marchandise pour une valeur égale. Le Jeudi-Saint, on réunissait 60 pauvres au milieu du cloître ; les religieux leur lavaient les pieds et ensuite le convers les conduisait à la messe. L'abbé leur donnait à chacun deux aunes de toile, un bon denier genevois et une réfection de pain, de vin et de potage. Le barbier était tenu de raser les religieux tous les huit jours et de faire leur couronne tous les quinze jours. Il servait en outre de chirurgien et d'apothicaire. Le sergent général devait assister aux processions avec le marguillier, chacun une verge blanche à la main, porter les lettres et faire tous les messages de l'abbé.

Bénéfices dépendant de l'abbaye : En 1245, l'abbaye de Saint-Claude possédait 8 prieurés, 41 églises et 7 chapelles dans le diocèse de Lyon ; 11 prieurés, 33 églises et 14 chapelles dans celui de Besançon ; 1 prieuré, 6 églises et 1 chapelle, dans le diocèse de Chalon-sur-Marne ; 2 prieurés, 1 église et 1 chapelle, dans celui de Mâcon ; 2 prieurés, 8 églises et 1 chapelle, dans celui de Vienne ; 8 prieurés, 9 églises et 1 chapelle, dans le diocèse de Langres ; 4 prieurés et 6 églises, dans celui de Genève ; 1 prieuré et 1 église, dans celui de Lausanne. On peut juger d'après cela des richesses de ce monastère ; si on réfléchit surtout que la seigneurie des lieux où étaient situés les prieurés lui appartenait à peu près partout.

Privilèges de l'abbé : L'abbé de Saint-Claude portait la mitre, l'anneau, la croix pectorale et avait le titre de chanoine comte de Lyon, en vertu d'une concession de l'an 1271. Il avait le droit d'instituer un vicaire général et un coadjuteur.

Privilèges du chapitre : Depuis un temps immémorial, on ne recevait dans le chapitre que des gentilshommes, faisant preuve de seize quartiers de noblesse, huit paternels et huit maternels. Cet usage fut confirmé par un arrêt du parlement de Dole, du 23 août 1647. Les religieux avaient le droit de porter la mitre, des vêtements violets, une médaille d'or, d'assister par des délégués aux Etats de la province, et de choisir un coadjuteur pour leur succéder.

Privilèges du monastère : L'abbaye relevait immédiatement du Saint-Siège et était exempte de la juridiction de tous archevêques, évêques et ordinaires. Elle était qualifiée de *noble*, *d'impériale*, *d'insigne* et de *sainte*.

Armoiries : Les armoiries de l'abbaye, peintes sur les bannières, étaient les mêmes que celles des empereurs d'Allemagne, à la seule différence qu'il y avait une crosse rouge au bas de l'écusson.

Monastère : Les premiers religieux qui se livrèrent à la vie monastique sous saint Romain, avaient pour habitations des cabanes ou petites maisons isolées les unes des autres. Un incendie ayant dévoré ces légères constructions en bois, saint Oyan érigea un cloître destiné à une vie commune. Les ravages des Normands, des Hongrois, renversèrent l'édifice élevé par ce saint. L'abbé Gauceran le fit relever, en conservant sa forme primitive.

Les incendies survenus en 1418, 1479, 1520, 1579, 1639, détruisirent les toitures, l'intérieur des appartements, les meubles, mais ne modifièrent pas sensiblement l'extérieur de l'édifice. L'abbaye occupait le sommet d'un plateau se terminant brusquement à l'ouest et au sud, par les pentes abruptes formées par le profond encaissement de la rivière du Tacon. Elle comprenait primitivement dans son enceinte, l'église abbatiale de Saint-Pierre et le cloître, appliqué contre sa face méridionale, l'église Saint-Claude, le dortoir, le réfectoire, la salle capitulaire, l'auditoire pour les séances de la justice, une tour servant de prison et de cachot, le quartier abbatial, l'aumônerie, l'infirmerie, les logements des étrangers, les écuries, les cuisines, les celliers pour conserver les provisions, et le cimetière. Des jardins en terrasse, des basses-cours couvraient les pentes de la montagne. Cet ensemble de constructions diverses était renfermé dans une enceinte de murailles crénelées, très épaisses et flanquées de tours circulaires pour repousser les attaques du dehors. L'entrée en était défendue par quatre portes avec pont-levis, appelées *Porte de l'Horloge*, *Porte Notre-Dame*, *Porte du Pré* qui était à l'extrémité de la rue de ce nom et *Porte*

de la Ceuille. Une cinquième porte, flanquée de deux tours, précédée d'un pont-levis et défendue par un fort construit sur une montagne voisine, s'élevait à quelque distance de l'abbaye, sur le chemin de la Ceuille, qui conduisait à Genève. Elle avait été ajoutée au moment des guerres de religion. Chaque porte était décorée de niches renfermant des statues de saints. Louis XI fournit les fonds nécessaires pour rétablir les remparts devant la place, qui porta longtemps son nom et qu'on appelle aujourd'hui place Saint-Claude. Dès ce moment, l'église Saint-Claude ne fit plus partie de l'enceinte. La vie commune ayant cessé au XIV<sup>e</sup> siècle, chaque religieux eut sa maison particulière. Leurs habitations formaient un carré, avec l'église Saint-Pierre et le cloître au centre. Le cloître était entouré d'un portique. Le réfectoire adjacent au cloître et la salle capitulaire, étaient les parties les plus monumentales de l'abbaye après les églises, ils étaient divisés en travées et voûtés. On aperçoit encore quelques traces des nervures des voûtes, qui étaient richement sculptées. De fréquents incendies forcèrent de substituer, en 1447, aux toitures en sapins des couvertures en tuiles. Les officiers étaient enterrés dans une galerie souterraine qui régnait sous le cloître. Les simples religieux étaient inhumés dans un cimetière, clos de murs, contigu au quartier abbatial. Près de la porte de l'Horloge, qui était l'entrée principale de l'abbaye, mais en dehors de l'enceinte, était une hôtellerie pour l'usage des voyageurs, ayant pour enseigne, à la *Croix Blanche*.



Aumônerie : L'aumônier était tenu de faire une aumône de pain, chaque jour, à tous les pauvres qui se présentaient à la porte de l'aumônerie, et de fournir un repas à tous les indigents qui demandaient à entrer à l'infirmerie. Il devait visiter et faire visiter par son convers et ses serviteurs ceux qui étaient malades, leur fournir les choses dont ils avaient besoin et faire enterrer ceux qui mouraient à l'hôpital.

Infirmerie : L'infirmerie était un vaste bâtiment attenant à la tour de l'Horloge. Elle avait été dotée, en 1327 par Mahaut, comtesse de Bourgogne, de 1000 soitures de pré, situées sur Septmoncel, et par d'autres seigneurs, de biens considérables. L'infirmier devait recevoir les religieux malades, aux infirmeries, les soigner et les faire soigner par ses valets. Il y avait un quartier exclusivement réservé pour les malades de la terre de Saint-Claude et pour les pèlerins. C'est celui dont l'aumônier avait la surveillance et l'administration.

Bibliothèque : Il existait dans le cloître une salle renfermant la bibliothèque de l'abbaye. Elle contenait une collection de manuscrits précieux. Les plus rares ont péri dans divers incendies. Jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, les religieux cultivèrent les belles-lettres avec ardeur. Ils passaient une partie de leur vie à copier les ouvrages des auteurs les plus estimés. L'école du monastère fut longtemps en grande réputation. Plusieurs archevêques et évêques en sortirent.

Reliques : Les reliques de saint Oyan jouirent jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle d'une grande célébrité. A partir de cette époque, celles de saint Claude fixèrent surtout l'attention. Les habitants des provinces les plus éloignées venaient en foule pour les vénérer. Les Picards surtout s'y rendaient chaque année en grand nombre. A leur retour, ils étaient reçus en triomphe jusqu'à la frontière, par leurs compatriotes, auxquels ils distribuaient des rosaires bénits et des médailles. Il existe encore dans le département de la Somme, une confrérie, qui envoie chaque année des délégués pour assister à la fête patronale de Saint-Claude. Les empereurs d'Allemagne, les rois de France, les ducs de Bourgogne, les rois d'Espagne, avaient une dévotion particulière pour ces reliques et venaient souvent en pèlerinage pour implorer la protection du saint. Louis XI marqua chacun de ses voyages par des largesses dignes d'un roi. Les parlements de Dole, de Dijon et quelques villes, dans les temps de calamités, envoyaient des députations à Saint-Claude, en exécution de vœux qu'ils avaient faits.

Évêché : Depuis le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, les religieux vivaient en séculiers. Ils avaient leurs maisons, leurs domestiques, leurs meubles séparés. Ils recevaient chez eux des parents et des parentes. La règle de saint Benoît était tombée en désuétude. Leur position était équivoque. En 1691, ils demandèrent la sécularisation de l'abbaye et sa conversion en église collégiale. Le magistrat de la ville appuya cette demande en 1709. La même demande fut réitérée en 1723, par les religieux, le magistrat et la confrérie de saint Georges. Pour favoriser ce changement, M. le comte de Clermont, dernier abbé, consentit, en 1737, à renoncer à ce riche bénéfice et à se démettre de ses fonctions. Le roi consentit à la sécularisation en 1739 et elle fut prononcée par le pape Benoît XIV, suivant une bulle du 22 janvier 1712, confirmée par lettres-patentes du roi du mois de septembre suivant, enregistrées au parlement de Besançon, le 27 septembre de la même année. L'abbé reçut le titre d'évêque. Son diocèse fut composé des paroisses situées



dans la terre de Saint-Claude, dont il avait le patronage, et de plusieurs autres, cédées par les archevêques de Lyon et de Besançon. Le corps des religieux forma le chapitre cathédral. Le nombre des chanoines fut fixé à vingt. Nul ne pouvait avoir ce titre, sans faire preuve de seize quartiers de noblesse. Les dignités étaient occupées par un haut doyen, deux archidiacres et un grand chantre. Il devait en outre y avoir un théologal et un pénitencier. Le bas-chœur était composé de quatorze personnes. Les officiers claustraux furent supprimés. M. Méallet de Targues a été le premier évêque nommé. A peine eut-il pris possession de son siège (1743), que des difficultés graves s'engagèrent entre lui et son chapitre, à l'occasion du partage des mensues, du cérémonial, de la juridiction, de la forme de la médaille, etc. Les prétentions des chanoines étaient si exorbitantes, qu'elles annihilèrent complètement l'autorité épiscopale.

Franchises de la ville : On ne connaît ni la date, ni la nature des premières franchises accordées à la ville de Saint-Claude. Le premier titre qui les mentionne est la charte accordée par l'abbé Odon de Vaudrey, au mois d'août 1310. Elle avait pour but de faire cesser les difficultés qui régnaient entre les habitants et l'abbaye, et de ramener la paix entre eux. Après avoir pris l'avis du couvent et rappelé les franchises accordées par ses prédécesseurs, et notamment par l'abbé Bernard (qui vivait de 1185 à 1187), Odon déclare qu'il renonce à la réfection de pain, de vin et de poisson que la ville lui devait, ainsi qu'à ses familiers, le jour de la Nativité de Notre-Seigneur, à charge par les échevins de lui offrir dans une bourse chaque année, au mois d'octobre, une somme de cinquante livres viennoises, qui sera payée par les habitants, suivant la répartition faite par quatre ou huit bourgeois élus par eux. Il se réserve un impôt de cent livres de bons genevois, lorsque lui ou ses successeurs seront obligés d'aller à Rome. Les cordonniers devront lui livrer deux souliers, les boulangers quatre deniers, les bouchers, les langues de bœufs et les filets de porcs. Les bourgeois ne pourront être conduits en ost et chevauchée hors de la terre monastique, si ce n'est aux frais de l'abbé. Ce dernier aura, à titre de confiscation, les biens des condamnés à mort. Les amendes pour adultères, blessures graves, ventes à faux poids, sont fixées à soixante sols, celles pour blessures légères à sept sous, et celles pour injures envers une femme à cinq sols viennois. Aucun délit ne peut être poursuivi d'office, et toute plainte peut même être retirée, en payant une amende de trois sols, monnaie de Lyon. La liberté individuelle est garantie. Personne ne peut être arrêté, si ce n'est en cas de flagrant délit, en fournissant une caution ou en engageant ses biens. Les bourgeois ne pourront vendre leurs biens et leurs maisons sans le consentement de l'abbé (ce qui est une preuve que la ville a été main-mortable) et encore à charge, par l'acheteur, de payer douze deniers par livre de son prix, à titre de lods. Les biens communs à l'usage des habitants seront compris entre la maladrerie de Saint-Oyan, la montagne de Rochefort et le village des Moulins. La ville devra deux deniers pour droit de coupe des moulins. Tous les autres privilèges de la ville sont maintenus et toutes autres mauvaises coutumes abolies. L'abbé prête serment et oblige ses successeurs à jurer, à leur avènement, de maintenir les franchises des habitants. Le cellerier et le chambellan devront faire le même serment.

Le 20 décembre 1530, Jean II de Roussillon confirma de nouveau les privilèges des habitants, s'interdit le droit de réclamer des prestations qui depuis trente ans auraient cessé d'être exigées, de diriger des poursuites contre les bourgeois, si ce n'est en cas de meurtre, larcin, trahison et fausseté, maintint aux quatre prud'hommes l'administration de la ville, régla l'usage des communaux, et fit remise aux habitants de son droit sur la foire du Grandvaux. Le 4 août 1393, Guillaume de la Baume déclara que les bourgeois ne pourraient être appelés par les religieux devant aucune autre justice que la sienne. Par une charte datée du prieuré d'Arbois, le 21 janvier 1542, Pierre de la Baume créa trois foires franches, qui devaient durer chacune huit jours, et se tenir le lendemain des fêtes de saint Claude, de saint Mathieu et le mardi après la fête de la Purification, garantit la liberté de tous les marchands qui viendraient à ces foires, en confia la garde aux bourgeois, et conféra aux quatre échevins et aux huit conseillers, qui de toute ancienneté avaient administré la ville, la justice de police, avec pouvoir de prononcer des amendes de soixante sols au profit de la communauté.

Administration de la ville : La commune était administrée au nom de l'abbaye, par un prévôt, par quatre échevins et huit conseillers, au nom des habitants qui les élaient. Les échevins, qui avaient la justice de police dans la ville depuis 1342, étaient en outre les juges criminels dans toute l'étendue de la grande judicature. Un arrêt provisionnel du parlement de Besançon, du 21 janvier 1676, et l'ordonnance criminelle de 1670, les dépouillèrent de ce dernier privilège. Des lettres-patentes sur arrêt du conseil, du 21 août 1693, décidèrent que la ville de Saint-Claude aurait à l'avenir un corps de magistrats comme les



autres villes de la province. Le maire prit dès lors le titre de vicomte-mayeur. Les religieux virent cette innovation avec défaveur. Ils refusèrent des places dans leurs stalles à ces nouveaux magistrats. Ces derniers prétendaient avoir la préséance sur les officiers de la grande judicature. Des scènes scandaleuses se passèrent dans les églises, dans les processions, à ce sujet. Chaque cérémonie amenait de nouveaux conflits. En 1789, le corps municipal se composait d'un maire, d'un lieutenant de maire, de quatre échevins, quatre conseillers, un procureur du roi de police, un receveur et un secrétaire-greffier. Le prévôt de la ville avait entrée aux Etats de la province.



Armoiries : Elles étaient d'or au *sapin d'argent*, et au *chef d'azur chargé d'un croissant d'argent*. La livrée était rouge, avec collet, parement et doublure jaunes.

Etat ancien de la ville : La ville de Saint-Claude se divisait en deux parties principales, appelées la *Ville-Haute* et la *Ville-Basse*. La rue des Merceries appartenait au chapitre. Ceux qui l'habitaient étaient exempts des contributions communales, du logement des gens de guerre, et avaient seuls le privilège de tenir leurs boutiques ouvertes les jours de dimanches et de fêtes. Les familles nobles occupaient surtout le quartier compris entre l'abbaye et les halles.

Château et fortifications : Un château avait été construit en 1291, pour la protection de la ville et du monastère, sur l'emplacement appelé aujourd'hui le *Château*. Il se composait d'une grosse tour carrée, avec quatre tours circulaires aux angles, d'une porte avec pont-levis, d'un fossé et d'un mur d'enceinte. Il avait été inféodé, du consentement de l'abbé, aux seigneurs de la maison de Grandval et avait passé aux seigneurs de Légna. C'est dans ce château que Iolande de France, sœur de Louis XI, et veuve d'Amédée IX, duc de Savoie, fut enfermée quelque temps après son enlèvement par Olivier de la Marche, qui avait été chargé par Charles-le-Téméraire, d'arrêter cette princesse.

Ruiné par les armées de Louis XI en 1479, la petite-fille de Pierre de Légna en vendit les mesures (1509) au chapitre, qui y fit faire quelques restaurations en 1585. Incendié en 1639, les habitants, malgré la défense des religieux, s'emparèrent des matériaux pour rétablir leurs maisons. Une des portes qui y conduisait s'appelait porte *Sambine* ou *Sanguine*. La ville n'était point fortifiée. Des chaînes en fer, placées à l'entrée des rues, et attachées aux maisons, étaient les seuls moyens de défense. En cas de guerre, on élevait à la hâte une enceinte avec de simples palissades. En 1595, on fit fortifier l'ermitage, et en 1636 on éleva à l'Extrémité de la ville, vers la poudrière, deux forts appelés *fort Saint-Blaise*, à cause d'une ancienne chapelle dédiée à ce saint qui était à côté, et *fort des Barres*. Il n'en reste pas de traces.

Industrie et commerce anciens : Le sol de Saint-Claude étant trop ingrat pour que l'agriculture pût y prospérer, les habitants cherchèrent dès l'origine, leurs moyens d'existence dans l'industrie et le commerce. Des cabarets, de petites boutiques se groupèrent d'abord autour de l'abbaye. Les premiers objets qu'on fabriqua furent des sifflets, des peignes, des écuelles, des cuillers et des fourchettes en buis. Les pèlerinages nombreux qu'attiraient les reliques de saint Oyan et de saint Claude, donnèrent naissance à la fabrication de statuettes représentant ces saints, et de chapelets de diverses matières. Les ouvrages sur le tour s'exécutaient déjà avec une certaine perfection au XIV<sup>e</sup> siècle ; ce qui le prouve, c'est que Philippe-le-Hardi ne venait jamais à Saint-Claude, sans que les meilleurs ouvriers ne se fissent un honneur de lui offrir un arc de leur fabrique. Gilbert Cousin, qui écrivait dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, vante déjà les nombreux produits de la fabrique de cette ville. Des ateliers de teinture existaient depuis une époque très ancienne. Le safran était cultivé en grand pour l'usage de ces établissements. Deux fermes du territoire portent encore le nom de *Safranières*. Les ouvriers teinturiers y étaient organisés en corporations. Il y avait aussi des tanneries. La découverte du tabac fit naître la fabrication des tabatières au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans le siècle suivant, l'industrie de Saint-Claude prit le plus grand essor, sous l'habile impulsion de l'abbé Tournier, des frères Rosset, de MM. Gatignon, Lizon, Jacquet, Reymondet, David, Pernier, Dalloz, Comoy père et fils, et Colomb ; au buis, à la corne, succédèrent les matières premières les plus précieuses. M. Dronier du Villars établit, au hameau des Combes, une forge avec tréfilerie, qui fut autorisée par arrêt du conseil du 10 avril 1764. Cet établissement occupait 200 familles et était administré par le père de M. de Lamartine, lorsque le feu le détruisit, le 10 février 1773. M. Méallet de Fargues, évêque de Saint-Claude, établit la première filature de coton dans le Jura (1780), au moulin Tomachon, pour occuper les jeunes filles pauvres. On y avait ajouté, en 1832, un atelier de vingt métiers, pour le tissage des calicots. Cette fabrique a été abandonnée en 1840. L'ancienne papeterie Chapuis, quelque temps en fériation, fut remise en activité en 1836. Les religieuses Annonciades avaient créé une foule au



bas de leur couvent, pour fouler le drap que les filles de la charité confectionnaient depuis 1746. Il y avait à la *Scierie des Moulins*, une manufacture de rubans et de lacets, autorisée en 1828, à laquelle succéda, en 1831 une fabrique d'ébauchons pour tableterie, qui fut remplacée à son tour par une clouterie mécanique, transportée à Quingey, de 1844 à 1845. MM. Panisset, Regad et Ponard, avaient aussi établi des manufactures de pointes de Paris, qui ne fonctionnent plus aujourd'hui. Il y avait, à la *Coupe*, depuis 1826, une fabrique de lacets et de cordons de laine, soie et coton, qui a été supprimée en 1830. Pierre Delhorme avait formé un établissement d'imprimerie à Saint-Claude en 1739. Une ordonnance du conseil d'Etat, du 12 mai 1759, supprima cet atelier.

Incendies : L'usage général des toitures en lames minces de sapin, appelées *tavaillons*, occasionnait à Saint-Claude de nombreux sinistres partiels. Les principaux incendies eurent lieu en 1418, 1520, 1579, 1639 et 19 juin 1799. Ce dernier fut horrible. L'imprudence d'un aubergiste en fut cause. Il commença à midi trois quarts, et à deux heures la ville n'offrait déjà plus que des ruines. Trois cents maisons à triple étage, dont elle était composée, disparurent avec tout ce qu'elles renfermaient. Une seule chaumière échappa au désastre. La perte fut évaluée à dix millions. 65 personnes périrent dans les flammes ou sous les décombres. De ce nombre, était M. Charles-Gabriel-Frédéric Christin, ancien membre de l'assemblée constituante. Les villes de Morez, Arbois, Salins, Champagnole, Nantua, Genève, Dole, Poligny, Saint-Amour, Clairvaux et Moirans, s'empressèrent d'envoyer des secours en nature aux malheureux habitants, bivouaqués sur les promenades.

Pestes : La ville fut ravagée par la peste en 1349, de 1489 à 1496, en 1630, et de 1638 à 1641. En 1630, le premier cas se manifesta à l'hôpital. Aussitôt, tous les religieux prirent la fuite, à l'exception du grand prieur et d'un novice, et se retirèrent à Saint-Lupicin. Le magistrat se réfugia à Valfin et à Lavans. Claude Dalloz, notaire, Philibert Michaud et Nicolas Bonguyot, échevins, eurent seuls le courage de rester à leur poste. Quelques habitants eurent la cruauté de tirer des coups d'arquebuse sur les nettoyeurs qui voulaient entrer dans l'hospice et sur les malades qui voulaient en sortir. La contagion ne tarda pas à se propager et fit un grand nombre de victimes. Des loges avaient été établies pour les pestiférés, dans le lieu dit aux *Cabornes*. Le parlement de Dole rendit une ordonnance, le 8 juillet 1630, par laquelle il fut défendu aux malades envoyés aux loges d'en sortir, à peine d'être châtiés jusqu'à la mort inclusivement, et prescrit aux échevins de faire arquebuser les réfractaires, ainsi que les nettoyeurs et malgoguetts, convaincus de larcin ; il fut enjoint en même temps aux communautés voisines, de fournir des aliments à celle de Saint-Claude. Un pouvoir dictatorial de police fut conféré à MM. Dalloz, Michaud et Bonguyot.

Guerres : Nous n'en finirions pas, si nous voulions rappeler toutes les expéditions auxquelles prirent part les habitants de Saint-Claude sous la bannière des abbés. Nous nous bornerons à enregistrer celles qui eurent lieu sur leur territoire. Au commencement du VII<sup>e</sup> siècle, les Alamans, fixés sur le revers oriental du Mont-Jura, descendaient souvent de leurs montagnes et venaient porter la dévastation jusqu'à Salins et Saint-Oyan. On ne possède aucun détail sur l'étendue des ravages causés par les Sarrasins en 752, et par les Hongrois en 957. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les *grandes compagnies* coururent la terre de Saint-Claude et toute la vallée de la Bienne. En 1479, les armées de Louis XI, sous les ordres de Charles d'Amboise, mirent le feu à la ville, après l'avoir pillée. Au mois de septembre 1534, cinquante luthériens du canton de Berne, s'étaient avancés par le château de Joux pour surprendre Saint-Claude et piller ses églises. A la nouvelle de leur approche, les principaux bourgeois prirent la fuite et se retirèrent dans les montagnes voisines, avec leurs effets les plus précieux. Les plus hardis, au nombre de 80, se réunirent sous les ordres de Claude Blanchot, se rendirent dans le Grandvaux, firent un appel à leurs frères de Moirans, de la Rixouse, et parvinrent à former une troupe de quatre cents hommes bien déterminés. Les Suisses, qui n'avaient pas encore dépassé Fort-du-Plasne, se voyant découverts, se sauvèrent en désordre pendant la nuit et gagnèrent le pays de Gex. Accablés par le nombre des ennemis qui les poursuivaient, ils vendirent cher leur vie. Une lutte à mort s'engagea. Leur commandant et le sieur Banchot furent tués en combattant. La crainte de nouvelles surprises détermina les religieux de Saint-Claude à transporter les richesses de leurs églises successivement dans la chapelle de l'Ermitage, à la Tour-du-May, à Moirans et au château Saint-Anne, près Salins. Au mois de décembre 1571, les hérétiques de Genève firent une nouvelle tentative. Ils s'avançaient au nombre de 120, ayant chargé sur des mulets des provisions de bouche, des pétards et différentes machines de guerre. Ils étaient arrivés déjà au bas de la cote de Septmoncel, en un lieu appelé

la *Papeterie*, lorsqu'à 2 heures du matin ils entendirent sonner la grosse cloche de l'abbaye, qui annonçait les matines ; un peu plus tard ils distinguèrent le bruit d'un tambour avec lequel on donnait une aubade au magistrat. Persuadés que la cloche et le tambour sonnaient l'alarme, ils s'enfuirent à la hâte et ne furent plus tentés de revenir. En 1595, Henri IV traversa Saint-Claude en conquérant et mit la place et l'abbaye à contribution. Le 15 mars 1636, un colonel allemand huguenot levait des troupes pour venir piller les églises de cette ville ; n'ayant pu réunir que cinq cents hommes, il n'osa franchir le Jura. Au mois d'avril 1637, le marquis de Saint-Martin, prévenu que le duc de Longueville se préparait à venir assiéger Saint-Claude, envoya un renfort à M. de Lezay qui y commandait et l'invita à faire garder soigneusement les avenues. Le 18 du même mois, le marquis de Conflans, par un ordre daté de Clairvaux, fit marcher le colonel d'Arbois avec sa compagnie pour appuyer Henri de Lezay, et en même temps donna avis au duc de Lorraine des intentions du général français. Longueville envoya sommer la garnison de se rendre (3 mai 1637). La réponse qu'il reçut le décida à se retirer. M. de Saint-Belmont remplaça le colonel d'Arbois; ses soldats et lui se comportèrent si indignement envers la population, qu'au bout de huit mois, on fut obligé de demander leur expulsion aux gouverneurs de la province. Leur départ donna lieu à des réjouissances publiques (1638). Le 16 avril 1639, Anatoile de Scey, religieux cellerier et administrateur du temporel de l'abbaye, muni des pouvoirs du couvent et des habitants de Saint-Claude, fit un traité avec le délégué du duc de Saxe- Weimar, d'après lequel ce prince prenait la terre monastique sous sa protection spéciale, moyennant une somme de douze mille écus qu'on lui paierait dans quatre mois. Au mépris de ce traité, Otton de Nassau entra dans la ville, le 17 mai suivant, pilla les maisons pendant deux jours, et saisi tout-à-coup d'une terreur panique, il profita de la nuit pour s'éloigner.



La Mothe-Houdancourt s'avança depuis le Bugey avec quatre cents chevaux et cinq cents hommes de pied, incendia et pilla tous les villages qu'il rencontra sur son chemin, tels que Coyrière, Coyserette, Désertin, Villars-Saint-Sauveur, entra dans Saint-Claude et le livra à l'avidité de ses soldats. Il ne put empêcher ses troupes, presque toutes composées d'hérétiques, de profaner les lieux saints. Le 1<sup>er</sup> juin 1639, il fit mettre le feu aux quatre coins de la ville et partit. La conquête de Louis XIV, en 1668, se fit sans résistance. Le 2 juillet 1674, le duc de Duras, par un acte daté de Pontarlier, accorda une capitulation honorable aux habitants. Elle est à peu près conçue dans les mêmes termes que celle accordée à la province en 1668. Des passages de troupes étrangères en 1534, 1535, 1595, 1814 et 1815, furent aussi fatales à la ville que des invasions ennemies.

Visites de princes : Beaucoup de souverains n'ont laissé d'autres traces de leurs pèlerinages aux reliques de saint Oyan et de saint Claude que les riches offrandes qu'ils ont déposées sur l'autel de ces saints. En 1175, Gaucher III, sire de Salins , accompagné de Maurette, sa fille, et de Gérard de Vienne, son gendre, était venu demander à saint Oyan la guérison de la maladie dont il mourut dans cette ville. Etienne de Bourgogne, Jean de Chalon, son fils, et les seigneurs de Vienne firent de fréquentes visites à Saint-Claude. Le duc Philippe-le-Hardi, en 1369, 1376 et 1382, Philippe-le-Bon, en 1422, le même prince et son épouse, en 1445, le comte de Charolais, en 1461, vinrent en pèlerinage dans cette ville, suivis de brillants cortèges. Louis XI, encore dauphin, y vint au mois de septembre 1456, avec cinquante chevaux, son maréchal, son chapelain, son mignon, ses varlets et quelques archers. Il y revint en 1481, escorté de 600 lances, c'est-à-dire de 6000 hommes environ et de plusieurs pièces de canon, et en 1482. Sa dévotion aux reliques de saint Claude était extrême. Il fonda, dans l'église où elles reposaient, une messe solennelle qui devait se dire chaque jour, à sept heures, et pour prix de ce service, sa largesse fut sans bornes. Il fit don aux religieux de domaines, de rentes, d'argent monnayé et de magnifiques pièces d'argenterie. Il donna , entre autres choses, les statues du Christ, de la Vierge et les bustes de neuf rois, ses prédécesseurs, en argent massif. Il unit l'hôpital de Bracon à l'infirmerie du monastère, et fournit les fonds nécessaires pour relever une partie des remparts de l'abbaye, etc. Saint François de Sales vint deux fois à Saint-Claude ; dans son dernier voyage, il était accompagné de sainte Chantal.

Evénements divers : Il nous reste peu de faits saillants à signaler. Une tentative d'enlèvement des reliques de saint Oyan, vers 895 ; une défense, sous peine d'excommunication, faite par l'archevêque de Lyon, en 1356, aux prêtres de Bourg, d'exposer à la vénération des fidèles, de fausses reliques de saint Claude ; la réunion dans l'abbaye des plénipotentiaires des ducs de Bourgogne et de Savoie, en 1420, pour rétablir la paix entre ces deux princes, et celle de Louis de Chalon, sire d'Arlay, avec le duc de Savoie, en 1430, pour stipuler un traité d'alliance ; l'envoi, par le duc de Bourgogne, de l'abbé Jean III de Salins, comme ton plénipotentiaire au concile de Bâle, en 1436 ; l'arrivée du cortège funèbre de Philibert de Chalon, le




12 octobre 1530, et le service fait à cette occasion, dans l'église Saint-Claude, splendidement décorée, en présence de toute la noblesse du comté ; l'enlèvement des toitures de tous les édifices publics et maisons particulières, par un orage violent, en 1702 ; la destruction des précieuses reliques de saint Claude, en 1793, par le représentant du peuple Lejeune, à la suite d'une orgie, tels sont les événements qui nous paraissent le plus dignes d'être mentionnés. Nous pourrions ajouter, comme peinture de mœurs, la défense faite, en 1546, par Louis de Rye, aux bourgeois de la ville, de sortir sans lanterne, après le couvre-feu, de porter des armes ou des bâtons et de jeter des pierres à ses religieux, en les injuriant ; les nombreux procès faits aux sorciers par Henri Boguet, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; les processions faites en grande pompe, pour obtenir par la médiation de saint Claude, en 1709, la cessation de la famine, en 1714 ; celle de la mortalité du bétail et la pluie, en 1719, cérémonies auxquelles on remarquait les bannières de plus de trente paroisses, dont quelques-unes étaient éloignées de vingt lieues au moins ; la réception brillante faite, en 1699, au cardinal d'Estrées, lors de son arrivée dans son abbaye. Ce prélat reçut la visite des députés du canton de Berne, de Genève, des intendants des provinces voisines, du doyen des chanoines, comtes de Lyon, de plusieurs abbés, d'une députation des chevaliers de Saint-Georges et du résident de Genève. A cette occasion, il accorda des lettres de noblesse à Antoine-Joseph Michaud, son intendant, et érigea son domaine de Condamine en fief (1699). Jean d'Estrées, successeur de César, anoblit, en 1711, Claude-François-Joseph Reymond, le nomma capitaine général de ses chasses et érigea en fief ses domaines de Taillat et de Ganet.

### ÉTABLISSEMENTS ANCIENS

Abbaye : Le palais épiscopal, le cloître et les maisons des chanoines furent vendus nationalement en 1790, et incendiés en 1799. Il ne reste, de ce vaste monastère, que l'église Saint-Pierre, une partie des remparts, la porte dite de l'Hôpital et la fontaine.

Église Saint-Pierre : Le premier oratoire élevé par saint Romain était dédié aux saints apôtres, Pierre, Paul et André. C'est sur son emplacement que fut érigée l'église actuelle. Les religieux n'y célébraient que les offices de nuit. On la renversa en 1340, pour la rebâtir sur de plus larges proportions. On reconstruisit d'abord le chœur : le pape Clément de Genève (Clément VII), qui avait été religieux à Saint-Claude, donna, de 1378 à 1389, des sommes considérables pour la confection de cet édifice et les ornements de sa chapelle. Le bonnet du chœur fut posé en 1411. N. de la Cour, aumônier, fit faire les deux premiers piliers. Des dons faits par les familles de Corrobert, de Chalon, par les princes de Savoie, par Charles VII et Louis XI, permirent de continuer les nefs pendant le XV<sup>e</sup> siècle. Une plaque d'or, offerte précédemment par un roi de France, fut vendue pour payer les ouvriers. Pierre de Vitry, bourgeois de Genève, commença en 1449, et acheva en 1460, les stalles du chœur, une des œuvres d'art les plus remarquables de la province. Elles se composaient de quarante-huit hauts sièges, et se terminaient par un jubé. L'incendie de 1879 et les guerres de religion firent suspendre les travaux pendant le XVI<sup>e</sup> siècle. Ils furent repris en 1610, par l'ordre de l'archiduc Albert, et continués surtout pendant le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, aux frais des religieux. Depuis 1823, sur les louables instances de Mgr. de Chamon, évêque de Saint-Claude, le Gouvernement a alloué des secours considérables pour la restauration et l'embellissement de cet édifice. Le vénérable prélat qui est actuellement à la tête du diocèse, continuera sans doute de solliciter des secours auprès de l'administration, pour terminer ce monument.

Église Saint-Claude : Un autre oratoire, élevé par saint Romain, fut dédié à saint Martin. Ce n'était qu'une crypte, dans laquelle saint Oyan fut inhumé. Saint Antidiolo érigea une chapelle sur le tombeau de ce saint, et elle servit d'église aux moines pour les offices de jour. Placée sous le vocable de saint Oyan, elle reçut, en 699, les dépouilles mortelles de saint Claude. Agrandie sous l'abbé Gauceran, de 1015 à 1020, des additions importantes ont été faites à diverses époques, et notamment au XIII<sup>e</sup> siècle, après la découverte du corps de saint Claude, dont elle prit le nom. Elle servait d'église-mère aux habitants de la ville. Ses richesses étaient incroyables. On les vantait dans toute l'Europe. Les reliques de saint Oyan et de saint Claude étaient renfermées dans des châsses d'argent, enrichies de pierreries. Les parois du chœur étaient tapissées d'*ex voto*, tels que les statues en pied des ducs et duchesses de Bourgogne, du seigneur de la Trémouille, des bustes de saint Claude, des fers de prisonniers, des bras, des jambes, des mamelles, des cœurs, des chaînettes en or ou en argent massif, avec les armes émaillées des donateurs. Les calices, les ornements ecclésiastiques pouvaient rivaliser en beauté avec ceux des plus riches cathédrales de France.

Tous ces objets, transportés dans différents châteaux, à l'époque des guerres de religion, furent tellement mutilés, qu'en 1625, le chapitre les vendit au poids, pour continuer l'église Saint-Pierre.  Le parlement de Dole fit suspendre la vente, mais il était trop tard. Des orfèvres de Dole et de Besançon avaient presque tout jeté dans le creuset. Le peu qui restait, fut livré à l'Etat en 1793, contre un bon de 15.000 quintaux de blé. L'édifice appartenait à toutes les époques d'architecture. Il se composait d'un chœur octogone, séparé de la nef principale par une haute et solide grille en fer, chef-d'œuvre de serrurerie, de trois nefs, de plusieurs chapelles et sacristies, dont l'une contenait les archives de l'abbaye. Le clocher renfermait une sonnerie harmonique très vantée. Il y avait, en 1583, une cloche qui pesait 20.000 kg. La difficulté de la mettre en mouvement décida les religieux à la diviser en quatre cloches plus petites. Cette église a été abandonnée en 1752 et rasée en 1754.

Église et Familiarité de Saint-Romain : Une église fut érigée par saint Sapiaent, successeur de saint Olympe, pour l'usage des habitants qui étaient venus se fixer autour de l'abbaye, au VI<sup>e</sup> siècle. Dédiée d'abord à saint Etienne, elle fut placée au XI<sup>e</sup> siècle sous le vocable de saint Romain, martyr. Un cimetière l'environnait. Elle servait de paroisse aux villages de Chaumont, Vaucluse, Cinquétral, Valfin, Avignon et Étables. Elle fut longtemps desservie par un prêtre qui avait le titre de curé. Le chapitre obtint, en 1484, l'union de cette cure à la mense conventuelle. Un des religieux porta dès-lors le titre de curé de Saint-Romain, et se substitua un vicaire amovible. Cette église n'était qu'une succursale de l'église de Saint-Claude et ne pouvait avoir de clocher, en signe de sujétion. Le vicaire qui y était attaché devait donner le sacrement d'extrême-onction aux religieux, assister avec ses paroissiens aux processions générales, commencer sa messe seulement après la cérémonie de l'élévation, dans l'église du monastère ; il devait chaque année une réfection à tout le couvent, et trois repas à ses familiers. Une familiarité de vingt prêtres, nés bourgeois de Saint-Claude, y fut autorisée par l'archevêque de Lyon, en 1496. Les familiers officiaient avec l'aumusse. L'église ayant été ruinée en 1479, par les armées de Louis XI, le pape permit, en 1526, de la reconstruire. Les familles de Boisset et Sambin firent presque tous les frais de ce rétablissement ; ils ne se réservèrent que le droit d'avoir un charnier et un tombeau dans le chœur. Le grand autel fut consacré par l'archevêque de Lyon en personne, le 2 septembre 1613. En 1692, des voleurs s'introduisirent par effraction dans la sacristie, et volèrent toute l'argenterie. On avait tenté précédemment d'enlever les richesses de l'église Saint-Claude, mais les voleurs, en se laissant glisser par une corde, tombèrent sur le pavé et se brisèrent le crâne. En 1701, M. Girod, curé de l'église de Saint-Claude, donna des reliques authentiques de Saint-Romain, martyr, qu'il tenait du pape lui-même. L'église de Saint-Romain a été vendue nationalement en 1790, et rasée en 1793. On en voit encore l'emplacement. La rue rapide qui y conduit s'appelle *Montée de Saint-Romain*.

Presbytère : Le presbytère de Saint-Romain était isolé au milieu d'un jardin, en face du couvent des capucins. Il a été aussi vendu nationalement et démoli.

Maladrerie : Un hospice pour les lépreux avait été érigé, au XII<sup>e</sup> siècle, au bas de la ville, sur les bords du Tacon. Il est mentionné comme une des limites du territoire commun de Saint-Claude, dans une charte de 1310. En 1549, il existait encore. L'infirmer du monastère était tenu de livrer chaque jour, un demi-fromage, au recteur de cet établissement.

Hermitage : Un hermitage s'élevait à mi-côte d'une montagne qui domine la ville de Saint-Claude à l'est. Une caverne, spacieuse comme une église, servait de chapelle. Sa fondation remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. La nomination du reclus appartenait à l'aumônier de l'abbaye. Le 30 mars 1595, les religieux le firent fortifier pour y retirer les reliques, les objets précieux des églises et leurs personnes. En 1752, l'évêque de Saint-Claude ordonna d'enlever tous les vases servant au saint sacrifice et les ornements sacerdotaux de la chapelle, parce que ce lieu avait été profané en 1639. Cet établissement, dédié à sainte Anne, fut supprimé en 1790.

Société de la Mère folle : On ignore l'origine de cette société fameuse, dont le but apparent était la joie et le plaisir. Les personnages les plus marquants de la ville en faisaient partie. Leur costume était chamarré de rouge, de vert et de jaune. L'aumônier du couvent devait donner, chaque année, au prévôt de la Folie, une mesure comble de noix, le jour des *bordes*, et cet officier devait les jeter sur le peuple qui était réuni au Pré, devant la ville, quand le feu était allumé. Le lendemain de cette fête, le même prévôt devait nettoyer la fontaine de Bugnon, et recevait de l'abbé quatre pots de vin et quatre miches de pain. Les abus auxquels donna lieu cette institution, obligèrent les religieux à en demander la suppression, en 1630.



Confrérie des pénitents blancs : Cette confrérie, agrégée à celle de Rome, fut érigée en 1617, sous le vocable de Notre-Dame du Confalon. Elle possédait, sur la place du Château, une maison et une église qui fut consacrée par Philippe Patornay, évêque d'Andreville. Les personnes des deux sexes en faisaient partie. Les membres des plus riches familles sollicitaient l'honneur d'y être admis. C'était un corps à la fois politique et ecclésiastique. Les moines redoutaient sa puissance et n'osaient s'opposer aux scandales que causaient certaines cérémonies prétendues religieuses. Le célèbre Claude Prost, dit Lacuson, fonda, en 1641, une messe hebdomadaire dans la chapelle de cette confrérie et une procession annuelle. Indépendamment de cette société, il y avait encore les confréries du saint-sacrement, du sacré cœur et des corporations d'arts et métiers.

Couvent des Annonciades célestes : Cet établissement fut autorisé par lettres-patentes de l'archiduc Albert, du 27 juin 1610, enregistrées au parlement de Dole, le 5 décembre 1618 ; par l'archevêque de Lyon, le 27 septembre de la même année, et par l'abbé de Saint-Claude, le 2 avril 1620. Les religieuses achetèrent, en 1619, la maison Grandval et autres, pour y établir leur communauté. Le couvent ayant été brûlé par La Mothe-Houdancourt, en 1659, les religieuses se dispersèrent et ne le rétablirent qu'en 1681. Au moment de la révolution, il y avait 24 sœurs professes, 4 sœurs converses et 2 sœurs du dehors. Leur maison, très vaste, fut vendue nationalement en 1790, et se trouve remplacée aujourd'hui par un hôtel. Les dispositions en ont été peu changées. La façade principale de l'église se remarque encore dans la rue du Pré.

Couvent des capucins : Le père Désiré, de Lons-le-Saunier, provincial des capucins de la province de Bourgogne, était venu prêcher à Saint-Claude en 1636. La nouvelle du siège de Dole lui parvint au moment où il descendait de chaire. Il partit en toute hâte, promettant aux habitants de leur envoyer quelques-uns de ses religieux pour fonder un monastère. La conduite tenue par les capucins de Dole lors du siège de cette ville, enthousiasma tellement les populations pour cet institut, qu'on voulait avoir partout des religieux de cet ordre. Plusieurs personnes de Saint-Claude offrirent gratuitement leurs maisons pour recevoir les capucins qu'on voudrait bien leur envoyer. M. de Broissia donna un vaste terrain pour construire le couvent. La première pierre des dortoirs fut posée le 18 mai 1637, et le 18 juillet 1638, l'archevêque de Lyon permit d'ériger l'église, dans laquelle on commença d'officier le 8 avril 1640. Le couvent se composait d'un grand bâtiment principal, avec façade à deux étages, d'un autre plus petit qui lui était parallèle, et de deux ailes fermant le carré. Les jardins les vergers s'étendaient jusqu'au sommet de la montagne au pied de laquelle était le cloître. Il y avait douze religieux en 1790. Leur bibliothèque se composait de plus de 4.000 volumes. Ils provenaient surtout de dons faits par l'ermite Jean-Guillaume et par M. de la Rochelle, grand prieur de l'abbaye. Leur maison fut vendue nationalement, et acquise par la commune, qui y a établi le collège.

Couvent des carmes déchaussés : En 1640, Othenin Crestin institua pour héritiers les *carmes* déchaussés de Dole et de Salins, à charge de fonder une de leurs communautés à Saint-Claude. Ces derniers demandèrent, en 1680, au magistrat de cette ville, la permission d'exécuter les vœux de M. Crestin. Ils reçurent une réponse négative. L'archevêque de Lyon se joignit au magistrat pour s'opposer à cet établissement. Les carmes s'adressèrent directement à Philippe IV, roi d'Espagne, qui leur accorda l'autorisation qu'ils demandaient, par lettres-patentes du 21 février 1683, enregistrées au parlement de Dole, le 4 avril suivant. L'abbé dom. Jean d'Autriche donna également son consentement, le 27 novembre de la même année. Le père général des carmes déchaussés de la congrégation d'Italie avait fait lui-même les démarches nécessaires près du roi d'Espagne. La permission portait que la communauté ne pourrait être de plus de huit religieux ; qu'elle ne pourrait quêter en ville ni acquérir d'autres biens que ceux qui avaient été donnés par M. Crestin. Le couvent, établi d'abord dans la maison de ce dernier, reçut de notables accroissements. M. d'Aranthon et d'autres religieux de l'abbaye, firent construire l'église à leurs frais. Les bâtiments ont été vendus nationalement en 1790, et sont occupés par plusieurs particuliers et en grande partie par les Frères de Marie.

Dames de Saint Maur : par son testament de l'an 1753, M. Jacques François d'Augeville, haut doyen, prélat de la cathédrale de Saint-Claude légua une somme nécessaire pour fonder une école de filles. M. Méallet de Fargues fit venir quatre religieuses, de la maison des Dames de Saint-Maur de Paris, qui tinrent cet établissement jusqu'en 1790.



Collège : Le collège de Saint-Claude était l'un des plus considérables du diocèse de Lyon. Il était ordinairement fréquenté par 250 élèves, venus de la Bresse, du Bugey, de Genève, et même de Lyon, de Mâcon, de Chalon. Les études y étaient très fortes. Sa réputation remontait sans doute au temps où Viventiole et Mannon professaient les belles-lettres au monastère. L'incendie de 1639 ayant détruit le collège comme le reste de la ville, Jacques Joly et Pierre-Romain Bodurat, prêtres sociétaires de l'église Saint-Romain, léguèrent leur fortune à la ville en 1673, à charge d'en relever un nouveau, qui serait tenu par trois régents et un principal. Des lettres-patentes du mois de juin 1736, confirmèrent ce nouvel établissement et lui conférèrent le titre de collège royal. De graves conflits s'élevèrent entre le corps municipal et l'évêque, sur la question de savoir à qui en appartenaient l'administration et la surveillance. Ces discussions n'étaient point encore terminées en 1790.

Hôpital : L'infirmerie de l'abbaye menaçant ruine au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, l'infirmier céda au chapitre ce bâtiment, en échange contre la salle capitulaire. Cet acte fut attaqué pour vice de forme, et en 1698, les religieux se décidèrent à construire l'hôpital actuel, dont la direction fut confiée à huit sœurs hospitalières de l'ordre du saint-sacrement. L'infirmier en resta la directeur jusqu'en 1783.

Bureau de charité : Cet établissement fut autorisé par lettres patentes du mois d'avril 1748. Ses revenus, provenant d'une dotation fournie par quelques personnes de la ville, s'élevaient à 1.400 fr. Ils étaient employés à faire apprendre des métiers aux enfants des pauvres bourgeois, et à procurer du blé aux familles indigentes. Le bureau d'administration était présidé par l'évêque.

Second bureau de charité : Il y avait une association de dix dames de la ville, qui faisaient des quêtes dans les églises tous les dimanches, et dans la paroisse, deux fois par an. Les revenus étaient employés à fournir du bouillon aux pauvres malades. Cette institution était régie par un règlement dressé par l'évêque, en 1744.

Séminaire : La bulle de sécularisation de l'abbaye et de l'érection de l'évêché avait ordonné l'établissement d'un séminaire, dans cette ville. Mgr. Méallet de Fargues mourut sans avoir pu exécuter cette fondation, par suite de difficultés qui survinrent entre lui et le magistrat. Mgr. de Rohan-Chabot, son successeur, établit le séminaire dans le couvent des carmes, en 1785, et en confia la direction à ces religieux.

Oratoires : Au moment de la peste de 1630, les habitants érigèrent deux oratoires, l'un dédié à saint Roch, dans une rue de la ville, et un autre au Dieu-de-Pitié, vers la porte de la Ceuille. Ce dernier était creusé dans le roc vif et renfermait un *Ecce homo*.

Hôtel de ville : Depuis la charte de franchises, de 1310, les échevins et les conseillers eurent un bâtiment spécial pour leurs réunions. Ce n'est qu'en 1693, qu'ils eurent le droit d'avoir un beffroi et un sceau particulier. Plusieurs fois ils se permirent de convoquer des assemblées générales des communautés de la terre monastique. Dom Jean d'Autriche, prévenu de cette atteinte à ses prérogatives, prit, en 1646, des mesures énergiques pour empêcher à l'avenir ces réunions tumultueuses. L'hôtel de ville était sur la place du Château.

Bibliothèque publique : M. Jacques-François d'Angeville, haut doyen du chapitre cathédral, légua, le 16 décembre 1753, à l'évêque de Saint-Claude et à ses successeurs, une bibliothèque composée de plus de 3.500 volumes et de plusieurs manuscrits précieux, à charge de rendre publique cette bibliothèque. Elle a été détruite par l'incendie de 1799.

Lycée : Il s'était formé à Saint-Claude, au XVIII<sup>e</sup> siècle, une espèce d'académie, sous le nom de *lycée*, dont les membres se réunissaient dans une des salles de l'hôtel de ville. Chacun y apportait son tribut. La culture des lettres était remarquable dans cette ville et y était un des goûts dominants.

Boucheries : L'abbé Ferdinand de Rye permit, en 1626, d'établir une boucherie, à condition que l'abbaye y aurait un boucher et un étal particuliers, pour son usage. Le droit de langues des bœufs tués dans la ville, que percevait précédemment l'infirmier, fut maintenu en faveur de cet officier.

Théâtre : En 1682, les bourgeois achetèrent une maison sur la place du Marché, pour servir de théâtre. La jeunesse de la ville y joua quelques pièces. Le cardinal d'Estrées ne tarda pas à faire fermer cet établissement.



Halles : Il existait depuis un temps immémorial des halles couvertes, pour la tenue des marchés. Les foires se tenaient sous les portiques du cloître et dans la cour de l'abbaye. L'abbé percevait sur les grains mis en vente, un droit appelé indifféremment *éminage*, *couponnage* ou *pochonage*. Il consistait en une mesure sur cinquante-sept. Les bourgeois seuls de Saint-Claude en étaient affranchis. La place qu'occupaient les halles est encore appelée *Place du Marché*.

Octroi : A la suite du passage des troupes espagnoles et italiennes, conduites, en 1595, dans les Pays-Bas, et de leur séjour dispendieux, le roi Philippe II permit aux échevins de Saint-Claude d'établir sur les grains et le vin introduits dans la ville, un octroi indépendant de celui que percevait l'abbé. Il devait servir à payer les intérêts des capitaux empruntés. Prorogé à différentes époques, il n'a cessé d'être maintenu.

Subdélégation : Une subdélégation de l'intendance de Franche-Comté a été établie à Saint-Claude en 1707. Les abbés eurent le soin de toujours faire nommer comme subdélégués leurs grands juges. Le magistrat se plaignit souvent de cet abus.

Gabelles : Louis XIV créa, en 1705, des bureaux de gabelles dans les trois lieux frontières de la province. Il y en avait un à Saint-Claude. Cette juridiction se composait d'un président, d'un procureur du roi et d'un greffier, qui tenaient leurs séances dans l'auditoire de la grande judicature. Des modifications furent apportées à cette justice, en 1771.

Fermes royales : En vertu d'un édit royal de 1770, que le parlement de Besançon refusa d'enregistrer, un bureau des fermes fut établi à Saint-Claude. Il se composait d'un contrôleur général, d'un agent des fermes, préposé à la vente du tabac de Paris, d'un contrôleur pour la distribution du sel extraordinaire et d'un capitaine général.

Maréchaussée : En 1694, le roi établit dans cette ville une brigade de maréchaussée, composée de trois cavaliers et d'un brigadier.

## ÉTABLISSEMENTS MODERNES CIVILS ET RELIGIEUX

Après l'incendie de 1799, le gouvernement donna, sur 790.000 fr. qui avaient été décrétés, une somme de 180.000 fr. seulement, qui furent immédiatement employés à la reconstruction du collège, à la toiture immense de la cathédrale, à celle de l'hôpital et au rétablissement intérieur d'une partie de cette maison. Par un décret rendu à Fontainebleau, le 21 octobre 1809, l'empereur assigna sur le trésor public, une somme de 200.000 fr. pour la reconstruction totale de l'hôtel de ville, de la sous-préfecture, du palais de justice, de la caserne de gendarmerie et des prisons, dont les plans avaient été préparés au ministère de l'intérieur.

Église cathédrale : Cette église sert de paroisse à la ville depuis 1782, époque à laquelle tous les offices qui se faisaient dans l'église Saint-Claude et les reliques qu'elle renfermait y furent transférés. Elle est dédiée à saint Pierre, patron de la ville, dont on célèbre la fête le 29 juin. Elle est régulièrement orientée. Son aspect extérieur indique plusieurs constructions distinctes et successives. Cependant, le style ogival domine et donne à tout l'édifice un caractère que n'ont pu lui faire perdre les additions modernes. La façade n'a jamais été terminée. Une tour flanque le côté gauche du portail et sert de clocher. L'église se compose de trois nefs, d'un sanctuaire, d'un chœur et de sacristies. Sa longueur totale dans œuvre est de 62 mètres 40 centimètres, sur 26 mètres 40 centimètres de largeur et 24 mètres 80 centimètres de hauteur. Huit travées, placées de chaque côté de la nef principale, la séparent des collatéraux. Ces travées ont 7 mètres 30 centimètres de largeur et sont formées de piliers octogones irréguliers, de 7 mètres de pourtour sur 16 mètres de hauteur. A la naissance des voûtes, se trouve une galerie qui entoure la nef. Le chœur, formé par une partie de polygone, est éclairé par cinq fenêtres géminées et trilobées, couronnées par un trèfle. Cinq fenêtres ogivales, garnies de vitraux colorés, éclairent la nef de chaque côté. Des contre-forts, placés sur les faces latérales postérieures, sont surmontés de tourelles carrées en encorbellement, sur lesquelles on a ajouté récemment des flèches qui produisent un gracieux effet. Autrefois les murs intérieurs étaient tapissés de tableaux représentant en pied la suite entière des abbés de Saint-Claude. Les stalles du chœur peuvent rivaliser avec les plus belles de France. On a eu la malheureuse idée de les



badigeonner. Il y en avait autrefois 48, lorsqu'elles se terminaient par un jubé ; mais depuis qu'elles ont été placées dans le rond-point, derrière le maître-autel, elles ont été réduites à 38. Dans les panneaux, sont représentés en relief Moïse, les prophètes, Jésus-Christ, les apôtres, les premiers abbés et les saints du monastère. Un magnifique couronnement chargé de statuettes, de dentelures délicates, surmonte ces stalles, qui sont du style ogival. On remarque encore dans la cathédrale, 1° l'autel de Saint-Pierre actuellement placé sur la première sacristie, peint par Holbein ; le tableau du milieu représente le prince des apôtres, ceux des côtés, saint Paul et saint André ; puis plusieurs petits médaillons rappellent les principales circonstances de la vie et de la mort de saint Pierre. Les peintures, exécutées sur bois avec une rare perfection, et bien conservées, font l'admiration de tous les connaisseurs. Cet autel fut donné en 1533, par l'abbé Pierre de la Baume, avant de rentrer à Genève pour y reprendre possession du siège épiscopal qu'il avait quitté le 1<sup>er</sup> août 1528, à cause de la réforme ; 2° un tableau du martyr de saint Laurent, attribué à tort au Dominiquin et donné par le cardinal d'Estrées qui l'avait payé à Rome 10.000 fr. ; 3° un calice en vermeil avec rubis et émaux, du XVI<sup>e</sup> siècle, dont suivant la tradition, saint François-Sales se serait servi pour célébrer les saints mystères ; 4° de superbes orgues achetées, il y a peu d'années, aux frais de la fabrique et du gouvernement, qui y a contribué pour la plus forte somme. Cette église possède encore les reliques de saint Oyan et l'avant-bras du corps de saint Claude.



Évêché et chapitre cathédral : Le siège épiscopal de Saint-Claude, supprimé en 1801, fut rétabli en vertu d'une loi du 4 juillet 1821, d'une bulle du 6 octobre 1822 et d'une ordonnance royale du 31 octobre suivant. Il dépend de la métropole de Lyon, et comprend dans sa circonscription le département du Jura. Une ordonnance royale du 8 octobre 1823, a fixé à 9 le nombre des chanoines composant le chapitre, y compris celui qui remplit les fonctions de curé, sous le titre d'archiprêtre. Le palais épiscopal, situé près de l'église Saint-Pierre, est d'une extrême simplicité.

Presbytère : Le presbytère est placé derrière la cathédrale. C'est une maison particulière qui a été achetée en 1882, moyennant 22.000 fr. M. l'archiprêtre Labrousse a payé, de ses propres deniers, 10.000 fr.

Cimetière : Le cimetière qui environnait l'église Saint-Romain, a été abandonné depuis plusieurs années. Il en a été créé un nouveau, sur une éminence isolée, qui domine le bassin du Tacon.

Chapelle de Vaicluse : Il y a au hameau de Vaicluse, une chapelle fondée en 1685, par Jacques Joly, prêtre familial de l'église Sainte Romain, en l'honneur de Notre-Dame-de-Pitié. Elle s'élève d'une manière très pittoresque sur le versant d'un rapide coteau, et se compose d'un portique, dont les arcades s'appuient sur des colonnes et pilastres de l'ordre toscan, et d'une nef surmontée d'un petit clocher.

Sous-préfecture : L'hôtel de la sous-préfecture n'a rien de monumental. C'est une maison particulière achetée des héritiers Brody de Charchilla, eu 1822, quia reçu quelques travaux d'appropriation en 1823.

Palais de justice : Le palais de justice, situé rue du Pré, à l'extrémité nord de la ville, a été exécuté sur les plans de l'architecte Comoy. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Il a 26 mètres de longueur, sur 18 mètres 50 centimètres de largeur et 17 mètres de hauteur. La façade principale, qui fait légèrement avant-corps, est décorée d'une ordonnance dorique, surmontée d'une ordonnance ionique. Ces ordonnances ont chacune quatre colonnes engagées par étage. La partie centrale est surmontée d'un fronton, dans le tympan duquel sont les attributs de la justice. L'ensemble de cette façade, percée de cinq ouvertures par étage, produit un bel effet.

Caserne de gendarmerie : Cette caserne est à droite du palais de justice. Elle est insuffisante, mal distribuée et d'un style lourd.

Prisons : Elles sont à gauche du même palais et réunissent les mêmes défauts que la caserne.

Hôtel de ville : Il est situé rue du Pré. Cet édifice, construit sans goût, contient la justice de paix, le corps de garde, le magasin des pompes à incendie, le cabinet du maire, le secrétariat, une grande salle pour les réunions, la salle du conseil, celle des commissions, la bibliothèque, la salle de lecture et la loge du concierge.

Halle aux grains : Elle a été construite en 1839, sur l'emplacement de l'église Saint-Claude, et a coûté 65.000 fr. Elle est vaste, commode et d'un style approprié à sa destination.



Hôpital : L'hôpital est situé au fond d'une vallée, sur la rive droite du Tacon. Il est tenu par quatre sœurs hospitalières de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, dont la maison principale est à Besançon. Il a 10.000 fr. de revenus et en avait plus de 30.000 avant la révolution de 1789. MM. d'Angeville et Méallet de Fargues, lui avaient légué plus de 300.000 fr. L'édifice a la forme d'un H. Il est précédé d'une cour close de murs, au milieu de laquelle coule une fontaine ombragée par de beaux marronniers. Un portique, supportant une galerie en terrasse, règne le long de cette cour. Les salles pour les malades sont au nombre de quatre, et renferment chacune dix lits. Le bâtiment central sert de promenoir pour les malades. Ses murs intérieurs sont ornés des portraits des principaux bienfaiteurs de l'établissement.

Abattoir : Il est adossé à la fontaine de la Poyat, rue de la Poyat. Il a le défaut d'être insuffisant et trop rapproché de la ville.

Douanes : Il y a une caserne, deux bureaux et un corps-de-garde pour les employés des douanes.

Collège : Il est établi dans l'ancien couvent des Capucins. Un local vaste, commode et bien aéré, une église, un beau jardin, de belles eaux, un bois charmant en amphithéâtre sur la montagne, présentent toutes les conditions possibles d'agrément et de salubrité. Il a fourni de tout temps des sujets distingués à toutes les carrières. L'enseignement comprend l'instruction religieuse, les langues française, latine et grecque, la littérature, l'histoire, la géographie, le dessin, les mathématiques, la physique, la chimie et les langues vivantes. Il y a un cours spécial de français élémentaire et supérieur, et un cours préparatoire aux professions commerciales, industrielles et aux différentes écoles du gouvernement. Cet établissement est pourvu d'un cabinet de physique, d'un laboratoire de chimie et d'une belle collection de modèles pour les divers genres de dessins. Le nombre moyen des élèves est de 90, dont 15 internes.

École des frères de Marie : Elle a été fondée de 1835 à 1837, dans l'ancien couvent des Carmes. Sept frères, placés sous l'habile direction du F. Hausseguy, donnent l'instruction à 260 élèves payants. Il y a pensionnat, école supérieure et école secondaire. Les élèves qui veulent apprendre le latin, suivent les cours du collège. La chapelle est établie dans l'ancien réfectoire des Carmes, là même où le représentant du peuple Lejeune livra aux flammes les reliques de saint Claude. Une construction nouvelle, qui s'exécute en ce moment, fera de cette maison l'un des plus beaux pensionnats du département.

École communale des garçons : Elle est établie rue du Pré, tenue par un instituteur et un sous-maître, et fréquentée par 130 externes et 6 internes.

École communale des filles : Elle est située place Saint-Pierre, dans une propriété achetée en 1830, de M. Reverchon. Elle est tenue par sept religieuses de l'ordre du Saint-Sacrement, qui y donnent l'instruction à 200 élèves, dont 20 internes.

Pensionnats : Il y a 4 pensionnats de demoiselles, tenus par M<sup>mes</sup> Michaud, David, Désertine et André, réunissant 138 élèves.

Réservoirs et fontaines : Saint-Claude possède, au pied des montagnes qui l'entourent, trois réservoirs d'eau de roche, appelés réservoirs des Combes, de la Rochette et des Étappes. Les tuyaux de conduite distribuent ces eaux dans onze fontaines qui alimentent la ville. Ces fontaines, dont quelques-unes sont d'une architecture remarquable, s'appellent fontaine du Pré, Pompe du Pré, fontaine de la rue du Pré, du Cygne, du Marché, de l'Abbaye, de sur la Poyat, de la Poyat, du Faubourg, des Serves et des Moulins. Autrefois, il y avait des puits au milieu des rues. La fontaine de l'Abbaye, alimentée par celle du Bugnon, était la seule qui ne tarissait pas en été. Les habitants avaient droit d'en faire usage pendant le jour et avant la fermeture des portes du monastère. La fontaine de sur la Poyat porte sous un blason, le millésime de 1627.

Lavoirs : Il y a deux lavoirs couverts, l'un appelé de Saint-Charles et construit en 1833 à la Rochette, l'autre près de l'hôpital.

Pont suspendu : L'épreuve et l'inauguration du pont suspendu de Saint-Claude ont eu lieu les 29 et 30 novembre 1845, avec tout le succès et la pompe désirables. Monseigneur l'évêque en a fait la bénédiction, le 30 novembre, à la tête de tout le clergé de la ville et d'un nombreux cortège qui accompagnait M. le préfet du Jura. Ce pont est l'un des plus beaux qui existent en France. Partant d'une montagne appelée les

Étapes, il aboutit sur la place Saint-Pierre. Sa longueur est de 148 mètres. La vallée du Tacon qu'il traverse est de 88 mètres au-dessous du tablier, qui a 7 mètres 30 centimètres de largeur, y compris les trottoirs. Aux deux entrées du pont, s'élèvent majestueusement deux portiques de 17 mètres de hauteur, sur 10 mètres 60 centimètres de largeur, percés chacun d'une arcature ogivale et couronnés par une corniche que surmonte un attique. Cette belle et hardie construction a été exécutée par MM. Escarraguel frères, ingénieurs civils à Bordeaux, et MM. Falque frères, architectes à Marseille, sous la direction de M. Monnet, ingénieur de l'arrondissement et de M. De la Rue, ingénieur en chef du département.



Promenades : Il y a trois promenades, appelées promenades du Pré, du Truchet et des Combes. Elles sont plantées d'arbres de haute-futaie, disposées avec beaucoup d'art, et sont toutes placées dans des positions très pittoresques. Il en est peu de plus belles et de plus agréables dans la province.

Curiosités naturelles : Parmi les nombreuses grottes qui entourent Saint-Claude, la plus remarquable est la *Caverne des Foules*. On dit qu'elle s'étend à plus d'une lieue, dans la direction de l'orient, et qu'un lac empêche d'en trouver l'issue. La grotte de l'Hermitage a cinq mètres de largeur à l'entrée, quatre de hauteur, et s'enfonce de sept mètres seulement dans la montagne. Elle renferme une source de la plus pure limpidité, dédiée à sainte Anne, où les femmes vont puiser de l'eau pour les maux d'yeux. Au-dessous du hameau de Vaucluse, il y a une source immense, appelée le *Trou de l'Abîme*, qui donne naissance à un ruisseau portant le même nom. Elle sort, au pied d'un roc, de deux bassins ovales. La sonde n'a jamais pu en trouver le fond. De là s'échappe paisiblement la rivière, pour venir, après s'être brisée pendant trois quarts d'heure sur d'énormes blocs de rochers noirs, se réunir à la Bienne, sous Saint-Claude. Depuis le point où le ruisseau des Trois-Bourgeoises vient se jeter dans cette rivière, jusqu'à Saint-Claude, la vallée de l'Abîme, creusée entre de hautes montagnes coupées à pic, est d'une rare beauté. Le pont qui la traverse est appelé le *Pont du Diable*. C'est le nom que les frères pontifes donnaient aux ponts qu'ils n'avaient point faits eux-mêmes et qu'ils regardaient pour cela comme maudits. La terrasse qui est derrière les halles est appelée le *Saut de la Pucelle*. Elle se termine brusquement sur la vallée du Tacon, par un précipice d'une profondeur effrayante. On prétend qu'une jeune fille, dans un moment de désespoir d'amour, se jeta au fond de ce gouffre, sans se tuer, ce qui fut regardé comme miraculeux.

Biographie : Plusieurs familles nobles, fixées à Saint-Claude au moyen-âge, ont fourni des sujets distingués à l'armée et à l'administration : telles étaient celles des Grandval, des de Lezay, des Meynier, des Boisset et des Nicod. Dans des temps plus rapprochés de nous, les Brody, Reymond, Bayard de la Ferté, Villerme, ont occupé les fonctions de grands-juges, de vicomtes-mayeurs ou de subdélégués de l'intendance, dans la terre de Saint-Claude. Cette ville a encore vu naître :

*Bavoux, F.-Nicolas*, né en 1774, mort à Paris, avocat, ancien préfet de police de la Seine et ancien député.

*Bayard, Jacques-François*, né en 1710, doyen d'une faculté de médecine.

*Bayard de la Ferté, Alexis*, mort en 1760, avocat en parlement, conseiller du roi et son procureur-général, grand-juge de la terre de Saint-Claude, et ancien vicomte-mayeur de cette ville.

*Buffet, Alexis-Sylvain-Gabriel*, président du tribunal civil de Pontarlier, encore vivant.

*Chenu*, inventeur de l'instrument de musique, connu sous le nom de pan-harmonico-métallicon et de plusieurs autres instruments ingénieux.

*Colomb, Honoré*, (1771-1844), maire de Saint-Claude en 1815, sous-préfet de cette ville en 1830, auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Notions élémentaires de l'éducation civile et constitutionnelle*.

*Colomb, Paul-François-Marie*, né en 1792, général d'artillerie eu activité de service.

*Colomb, Cl. - Marie* ; il a confectionné, d'après l'idée du célèbre Janvier, les premiers outils pour la tabatière carrée. Son invention est regardée comme très utile.

*Chrestin, Joseph-Gabriel*, né en 1719, docteur en théologie, doyen du chapitre de Sarrebourg.

*Christin, Charles-Frédéric-Emmanuel*, mort en 1799, ami de Voltaire, député à rassemblée constituante, auteur d'un ouvrage ayant pour titre : *Dissertation sur l'abbaye de Saint-Claude, ses chroniques, ses légendes, ses chartes, ses usurpations et sur les droits des habitants de cette terre*.

*Christin (le baron), Antoine-Gabriel* (1782-1844), colonel d'artillerie, officier d'ordonnance de l'empereur Napoléon 1<sup>er</sup>, chevalier de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur.

*Christin, Benjamin*, capitaine de cavalerie, ancien commandant au château de Dieppe.



*Comoy, Jean-Claude-Augustin*, dit Comoy de Paris, encore vivant. On lui doit l'importation à Saint-Claude et l'application aux tabatières de la corne moulée par la pression. Ce perfectionnement est d'une haute importance.

*Crestin, Jean - Baptiste* ( 1769- 1849), ancien maire de Saint-Claude, sous-préfet de cette ville en 1814, membre correspondant de la société académique des sciences et belles-lettres de Paris, auteur d'une brochure ayant pour titre : *Notice historique sur la ville de Saint-Claude*.

*Crestin, Jean-Joseph*, chevalier de Saint-Louis, et ancien lieutenant- colonel d'artillerie, mort commandant du fort Saint-André et très estimé des gens de lettres.

*Crestin, Léon*, né en 1803 , ancien magistrat, publiciste, représentant du peuple à l'assemblée nationale en 1848.

*Crestin-Grivel*, colonel d'état-major.

*Dalloz, J.-Nicolas* (1761-1846), ancien professeur de physique expérimentale et de chimie, à l'école centrale, membre de la société d'agriculture de Dole et de la société d'émulation du Jura, agronome distingué.

*Dalloz, Cl.-Marie* (1780-1842), maire de Saint-Claude, architecte de l'arrondissement, peintre, musicien et archéologue.

*Dalloz, Cl.-François*, mécanicien et luthier distingué. La fabrique de Saint-Claude lui doit ses plus grands progrès. Il est l'auteur de toutes les machines , aussi simples que bien conçues, qui ont remplacé le travail à la main, en l'abrégeant presque de moitié.

*David, Joseph*, surnommé le Luthier ; il est le premier qui ait substitué la roue à l'archet du tour. David, son fils, surnommé aussi et avec plus de raison le *Luthier*, est le véritable créateur de la lutherie de Saint-Claude. Avant lui, on ne travaillait guère dans cette ville sur le tour, que le buis, le cerisier ordinaire, le poirier, le prunier ; il est un des premiers qui aient employé le cytise, l'érable, le sycomore, l'alizier, le platane, le frêne, l'aulne, l'if, le houx, le nerprun , le sorbier. Il est auteur d'un grand nombre d'inventions mécaniques. Plusieurs de ses travaux excitaient l'admiration.

*David de Saint-Georges, J.-J.Alexis* (1759-1809), littérateur, archéologue , membre de plusieurs sociétés savantes, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont les plus remarquables sont : 1° une traduction de *L'Histoire des Druides*, de Smith ; 2° une traduction des *Poèmes d'Oman*, et de quelques bardes, pour servir de suite à l'Ossian de Letourneur.

*Dumoulin, François* ( 1745- 1803), administrateur du département du Jura en 1793, membre du comité de salut public. Porté, par le représentant Lejeune, sur la liste des suspects, son nom en fut rayé sur la demande unanime de la population.

*Dumoulin, Alexis* (1757-1805), magistrat éclairé, auteur de notes manuscrites précieuses, pour servir à l'histoire de Saint-Claude.

*Dumoulin, Xavier* (1777-1881), maire de Saint-Claude et membre du conseil général du département, de 1816 à 1830. Ses actives démarches contribuèrent puissamment au rétablissement de l'évêché, dans sa ville natale.

*Dunod de Charnage, Fr.-Ignace* (1679-1782), professeur de droit à l'université de Besançon, auteur de *L'Histoire des Séquanais* , de *L'Histoire des Bourguignons et du premier royaume de Bourgogne*, de *L'Histoire du comté de Bourgogne* et de celle de l'église de Besançon, *d'Observations sur la coutume du comté de Bourgogne*, *d'un Traité sur la main-morte*, d'un autre *Traité sur les prescriptions*. Cet écrivain est à juste titre considéré comme un des plus célèbres de la province.

Le père *François, Jean*, né en 1882, reçu chez les Jésuites à 23 ans, professeur de mathématiques et de philosophie. Il eut pour élève l'illustre Descartes. On a de lui, la *Science des eaux*, *l'Art des fontaines* et le *Traité des influences célestes*, où il combat les principes de l'astrologie judiciaire, qui avait alors de nombreux partisans.

*Gaillard, Claude*, seigneur de Crilla, conseiller au parlement de Dole, en 1580.

*Jeantet, Charles-Marie-Bonaventure* (1776-1812), chirurgien en chef du 4° corps d'armée en Russie.

*Jeantet, Charles-Hubert* (1792), évêque actuel de Pentacomie.

Le père *Joly, P.-Joseph-Romain*, capucin (1715-1805), membre des Arcades de Rome, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, tels que *la Franche-Comté ancienne et moderne* ; *Lettres sur divers sujets de la géographie sacrée* ; *ancienne géographie universelle comparée à la moderne*, etc.

*Laboureau, J.-B.*, mort à Sens, en 1814, auteur d'une traduction du *Précis philosophique et politique de l'histoire d'Angleterre*, par Goldsmitt.



*Lison*, mort à Genève en 1818. On lui doit le raffinement de goût et la netteté d'exécution qui se font remarquer aujourd'hui dans les meubles de poche et de chiffonnière. Il les orna de filets d'écaillé et leur appliqua un vernis de son invention. Il employa, ainsi que son père, les loupes de sapin à faire des tabatières, enrichies de cercles d'or.

*Monneret, Jean-Pierre* ( 1773), colonel d'infanterie, officier de la légion d'honneur, encore vivant.

*Monneret, Louis-Joseph*, officier d'infanterie, bienfaiteur des établissements charitables de Saint-Claude, mort en 1842.

*Nicod, Claude-Joseph* (1780- 1840), légiste distingué, littérateur, ancien député, conseiller à la cour de cassation.

*Patel*, lecteur à l'université de Dole en 1870.

*Regaud, Antoine*, né en 1796, colonel du 9<sup>e</sup> régiment de ligne , commandeur de la légion d'honneur. Cet officier supérieur, blessé plusieurs fois, a fait avec distinction les campagnes d'Afrique.

*Rosset du Pont, Jean-François ou François-Joseph* (1706-1786), sculpteur célèbre. Il excellait dans la sculpture de l'ivoire. De ses mains sortirent des *Christs* d'un fini merveilleux. Pigal déclara n'avoir jamais rien vu des anciens qui fût plus parfait que les bustes de cet artiste. Sa modestie égalait son talent.

*Rosset, François*, mort à Dole en 1824, fils du précédent, sculpteur distingué. Ses bustes d'Henri IV et de Sully, en albâtre, ont été déposés, par ordre de Napoléon, dans les salles du musée. Ayant été attaché à une ambassade en Turquie, il parcourut en artiste les plus belles contrées de l'Asie occidentale et en rapporta un recueil de costumes dessinés par lui-même.

*Rosset, Claude-Antoine* mort à Dole, en 1819, sculpteur habile ; il excellait surtout dans le bas-relief en ivoire. On s'adressait à lui, de Paris, de Nantes et de Genève. Il traitait tous ses sujets avec un fini précieux et une délicatesse admirable.

L'abbé *Rosset*, mort vers 1804, paysagiste.

*Rosset, Jacques*, sculpteur; il exécutait en bois des *Christs* de la plus grande dimension. Ces quatre derniers étaient fils du célèbre Rosset.

*Reymondet, César*, mort en 1813. C'est lui qui a introduit dans sa ville natale, l'art de teindre la corne des nuances de l'écaillé.

L'abbé *Tournier, Jacques-Joseph* (1690-1718), mécanicien , astronome, géographe très érudit.

*Vuillerme - Dunand, Jacques- Antoine* (1761)-1817), général de brigade , qui a fait avec distinction toutes les campagnes de la république et de l'empire.

Nous pourrions ajouter à cette liste, les noms d'un grand nombre d'officiers de mérite, tels que : les capitaines Brody de Moulon, Cattand, Comoy, Crestin-Grivel, Benjamin Chrestin, Gabet, Guirand, Javelot, Monneret, Regaud, Regad, Secrétan, etc. ; ceux de magistrats, d'employés supérieurs des finances, d'artistes et d'industriels, qui ont rendu des services importants à leur pays.

Bibliographie : La plupart des ouvrages dans lesquels il est question de Saint-Claude, sont cités dans le cours de la notice sur cette ville. *Archives de la préfecture du Jura*.